

## CONSEIL MUNICIPAL

13 février 2018

## PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

## ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation des procès-verbaux des 25 septembre et 19 décembre 2017**
- 2 – Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal**
- 3 – Projets de délibérations**
- 4 – Informations**
- 5 – Questions diverses**

### **Le Maire :**

« Avant de commencer ce Conseil Municipal, je souhaiterais évoquer 2 évènements dramatiques, à savoir les décès de Pascal Doucet et de Dominique Miermant.

Pascal Doucet comme vous le savez était en activité, il avait intégré la collectivité d'Ingré le 6 octobre 2003 avec des missions au sein des services logistique, proximité, propreté. Il travaillait au service logistique avec un rattachement au service culture, puis un rattachement aux services techniques. Il était Adjoint Technique et il est décédé le 6 janvier dernier.

Dominique Miermant a travaillé lui aussi longtemps à la commune. Il a été embauché le 1<sup>er</sup> septembre 2004 en tant qu'agent d'entretien contractuel. Il avait été affecté au service fêtes et cérémonies puis au CCAS, à la Direction Générale et au service Propreté. Il est décédé le 11 février 2018.

En hommage à ces deux agents, je vous demande d'observer 1 minute de silence ».

### **1 – Approbation des procès-verbaux des 25 septembre et 19 décembre 2017**

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

### **Le Maire :**

« Jusqu'à présent, les services rédigent un compte rendu des Conseils Municipaux « au mot près ». Je vous avais déjà parlé de ce point-là parce que cela devient de plus en plus compliqué car les échanges sont nombreux et parfois désordonnés. Ça sous-entend un travail au niveau du secrétariat important. Un Procès-verbal représente 2 à 3 jours de travail, sans compter qu'après il est repris intégralement parce que entre ce qu'on dit à l'oral et ce que l'on doit retranscrire pour avoir un écrit correct il y a une différence. Je souhaite qu'à partir du prochain conseil, on réalise plutôt un relevé de décisions sur les différents points abordés, ce que la réglementation exige. Comme on enregistre intégralement les séances et donc les échanges, ces enregistrements seront mis en ligne sur le site de la mairie. Libre à chacun s'il le souhaite de les écouter intégralement. Et d'ailleurs sur le site de la mairie, 2 conseils en version audio ont été mis en ligne. Il suffit d'aller sur compte rendu municipal, de cliquer sur la date et vous avez la version écrite et la version audio. Cette version audio sera donc à la disposition de tous.

### **2. Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil municipal**

Néant

### **3 – Délibérations du Conseil Municipal**

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **DL.18.001 - ZAC les Jardins du Bourg – Rétrocession de la salle des Jardins du Bourg**

#### **Hélyette SALAÛN expose :**

La SEMDO a réalisé dans la ZAC des Jardins du Bourg, sur les parcelles cadastrées AW n° 1084 et AW n° 1086 d'une surface totale de 784 m<sup>2</sup>, une salle de convivialité et ses abords.

Cette salle située au 2 rue Jonathan Rodriguez, comprend :

- Une salle polyvalente de 73 m<sup>2</sup>
- Un bureau de consultations médicales de 10 m<sup>2</sup>
- Une kitchenette
- Des sanitaires
- Des rangements
- Une mezzanine
- Une terrasse extérieure
- Un parvis
- 10 places de stationnement extérieur

Considérant que la synthèse des dispositions de l'article 15 du Traité de Concession d'Aménagement signé le 04 décembre 2013, relatif à la remise des ouvrages au concédant stipule :

- « les ouvrages ou parties d'ouvrages réalisés en application de la présente Concession

*d'Aménagement et ayant vocation à revenir dans le patrimoine de la Collectivité concédante appartiennent à la collectivité concédante au fur et à mesure de leur réalisation et lui reviennent de plein droit dès leur achèvement. »*

(L'achèvement est, au sens du présent article, réputé accompli au plus tard, pour les voies et espaces libres, dès leur ouverture au public et, pour les réseaux et superstructures publiques, dès leur mise en exploitation)

- *Dès l'achèvement de ces ouvrages, l'aménageur doit inviter la collectivité concédante à participer aux opérations de remise desdits ouvrages ; ces opérations constateront ce retour sans cependant l'opérer. La collectivité ne peut refuser la remise d'un ouvrage propre à sa destination mais peut, à cette occasion, formuler toutes réserves et inviter l'aménageur à remédier aux défauts constatés. En cas de refus de la collectivité cocontractante de participer aux opérations de remise, celle-ci est considérée comme accomplie de fait ».*

Considérant qu'un procès-verbal de remise d'ouvrage sera établi à l'issue d'un état des lieux de la salle et de ses abords.

Considérant que cette rétrocession sera faite à l'euro symbolique.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire
- d'autoriser le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer l'acte de rétrocession

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

#### **DL.18.002 - Acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section XS n°184, rue de la folie appartenant aux consorts HOURY**

##### **Guillaume GUERRÉ expose :**

Les Consorts HOURY représentés par Monsieur HOURY Guy, propriétaires de la parcelle cadastrée section XS n° 184 sont concernés par un alignement rue de la Folie. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UCa du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieur à 180 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m<sup>2</sup>,

Considérant le courrier des Consorts HOURY représenté par Monsieur HOURY Guy, reçu en mairie le 14 décembre 2017, confirmant leur volonté de régulariser cet alignement.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition de la parcelle non bâtie, cadastrée XS n° 184 située rue de la Folie, d'une superficie de 90 m<sup>2</sup> au prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1800 €, auprès des Consorts HOURY représentés par Monsieur HOURY Guy,
- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,
- Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## **DL.18.003 - Cession de la parcelle communale cadastrée YR n° 206, rue de la Vallée à Monsieur et Madame BOUZAROUATA**

### **Guillaume GUERRÉ expose :**

Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelislam, domiciliée 47 rue de la Vallée 45140 INGRE, ont présentés leur souhait d'acquérir la parcelle communale cadastrée YR n° 206, d'une superficie de 217 m<sup>2</sup>, située à l'arrière de leur propriété.

Considérant que le service du domaine en date du 10 avril 2017 a estimé la valeur du bien à 5500 €.

Considérant que Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelislam ont négocié cette valeur à 4200 €.

Considérant l'avis défavorable de la commune d'Ingré,

Considérant que la commune d'Ingré a négocié la valeur du bien à moins 10%, soit une valeur à 4 950 €

Considérant le courrier de Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelislam en date du 19 novembre 2017, confirmant leur volonté d'acquérir la parcelle au prix de 4950 €,

Considérant que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre, y compris éventuellement les frais de mainlevée hypothécaire, sont à la charge de l'acquéreur,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- La cession de la parcelle communale cadastrée YR n° 206 à Monsieur et Madame BOUZAROUATA Abdelislam d'une superficie de 217 m<sup>2</sup> au prix de 4950 € la parcelle.
- Que les frais relatifs à la transaction, de notaire et de géomètre (confection du document d'arpentage), y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soit à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les promesses de cession et les actes authentiques en l'étude des notaires d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## **DL.18.004 - Vente de la parcelle cadastrée YC n° 643, rue de la Justice par Monsieur et Madame METIER à la commune**

### **Guillaume GUERRÉ expose :**

Monsieur et Madame METIER Gérard, propriétaires de la parcelle cadastrée section YC n° 643 concernée par un alignement rue de la Justice. Ils souhaiteraient régulariser cette situation.

Considérant que cette parcelle est située en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que la consultation du service des domaines, en matière d'acquisition amiable, n'est obligatoire que lorsque la valeur des biens est égale ou supérieur à 180 000 €,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 180 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 20 € le m<sup>2</sup>,

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin d'autoriser :

- l'acquisition de la parcelle non bâtie YC n° 643, située rue de la Justice, auprès de Monsieur et Madame METIER Gérard, d'une superficie de 36 m<sup>2</sup> soit un montant total de 720 €,
- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement,

des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## FINANCES

### DL.18.005 - Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

#### Christian DUMAS expose :

En préambule de ce rapport, je souhaiterais vous donner quelques éléments sur le rapport qui a été réalisé comme tous les ans par le trésorier qui porte sur l'année 2016 mais aussi sur une rétrospective sur les années 2012/2016 :

Cette analyse a été réalisée à notre demande par le Trésorier, responsable de la trésorerie Rive de Loire Nord en juin 2017.

Elle porte plus particulièrement sur l'exercice 2016. Elle a été restituée à la commune fin novembre 2017.

Certaines données ingrèennes sont comparées à des moyennes départementale et régionale. Il s'agit de comparaison avec des communes ayant la même strate de population (5000 à 9999 habitants).

#### Les principaux constats

- En 2016, contrairement à 2014 et 2015, les produits de fonctionnement réels ont augmenté de 0,9%, (12 031 K€ contre 11 926 K€ en 2015) grâce à la hausse de 1% du produit fiscal (9 975 K€ en 2016, 9 880 K€ en 2015) amplifié par la hausse des autres produits courants (+7,5%) mais contrarié par la baisse de dotation (-8,4%).
- Les charges de fonctionnement réelles (10 237 K€ en 2016, 10 688 K€ en 2015) sont maîtrisées et leur évolution se traduit par une baisse importante de 451 000€ soit -4,2%.
- Le poste frais de personnel progresse de façon limitée de +1% (7 076 K€ en 2016) (+2,8 à 6,9% ces dernières années).
- Compte tenu de ces éléments, nous connaissons un meilleur niveau de l'autofinancement brut.

### **1) LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Elles sont en forte baisse.

Depuis 2012, l'écart se réduit passant de 124% à 116% en 2016 pour le ratio d'Ingré par rapport à la moyenne départementale.

Globalement, l'évolution des charges de fonctionnement d'Ingré rapportée au niveau moyen départemental et régional s'est améliorée ces deux dernières années.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement est celui « des frais de personnel »

En 2016, il est en phase de stabilisation à 7 079 K€ (7 010 K€ en 2015).

La valeur du point d'indice, l'évolution (augmentation de 1%) dans le cadre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), l'augmentation des taux de cotisation sont autant d'éléments qui expliquent la légère augmentation de la masse salariale.

Le second poste concerne les « autres charges courantes » qui ont diminué de 15,5% en 2016 et s'élèvent à 2 311K€. Elles représentent 269 € par habitant, et sont inférieures à la moyenne départementale (284€).

Le troisième poste est celui des « contingents, participations et subventions » qui s'élève à 496 k€ en 2016.

Enfin, les frais financiers sont à nouveau en baisse (193 K€). Ils représentent 23 € par habitant tout comme la moyenne départementale.

Compte tenu de ces éléments, le ratio de rigidité demeure au même niveau que celui de 2015 à 61% ce qui s'explique à la fois par le niveau des frais de personnel mais aussi par la faible hausse des produits de fonctionnement.

## **2) LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT**

En augmentation de +1%

Le total des recettes de fonctionnement qui s'élève à 12 031 K€ est très au-delà de la moyenne tant départementale que régionale et l'écart qui tendait à se réduire s'accroît de nouveau.

2016 : 1 414 €/hab pour Ingré, 1 207 €/hab moyenne départementale, 1 133€/hab moyenne régionale. Les ressources fiscales sont en hausse et représentent 82,9% des produits de fonctionnement en 2016 (9 975K€ en 2016, 9 880K€ en 2015).

Le second poste de recettes de fonctionnement réelles est celui de la DGF et autres dotations malgré une très forte baisse de -8,4% (811K€ en 2016, 1 179 K€ en 2013), (DGF 350 K€ en 2016, 565 K€ en 2015).

Le troisième poste de recettes est celui des « autres produits courants » en hausse de 7,5% soit 1 219 K€ en 2016.

## **3) LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

Elle s'élève à 1 794 649 en 2016.

Elle est en très forte hausse (+45%) et augmente de +557 000€ en 2016 après avoir connu une baisse en 2015.

Elle représente 211€/habitant contre 168 en moyenne départementale, 177 régionale et 179 nationale.

Le ratio CAF brute/produits de fonctionnement est un marqueur intéressant. Il s'établit à 14,92% retrouvant son meilleur niveau depuis 2012.

La CAF nette qui représente l'autofinancement réellement disponible pour investir a presque doublé en un an (1 244k€ en 2016). Elle représente 146€/habitant contre 93 au niveau départemental, 76 au niveau régional et 84 au niveau national.

## **4) L'INVESTISSEMENT**

Le financement disponible est largement positif et s'élève à 2 097 K€ fin 2017. Le niveau des dépenses d'investissement d'Ingré ces cinq dernières années n'est guère éloigné des moyennes départementale et régionale malgré l'absence de recours à l'emprunt et le maintien des taux de fiscalité locale.

Ingré se situe sur la période 2012-2016 à 93% de la moyenne départementale et 88% de la moyenne régionale.

## **5) L'ÉQUILIBRE DU BILAN**

Le fonds de roulement représente 2,5k€ soit 2,8 mois de charges réelles en incluant le remboursement de dettes en capital ce qui est largement suffisant pour une commune de la taille d'Ingré.

La Trésorerie demeure positive ce qui permet d'honorer toutes les dépenses mais aussi d'assurer la confiance vis-à-vis de l'extérieur (banques, fournisseurs, institutions...)

## **6) L'ENDETTEMENT**

En 2016, la dette s'élève à 6 783 K€ contre 10 743 K€ en 2009

La dette par habitant s'élève à 797€ fin 2016 contre 882 au niveau régional et 842 au niveau national.

La particularité de la dette d'Ingré est d'être jeune, souscrite pour une large part en 2006-2007, sur une très longue durée (supérieure à 25 ans) et à taux variable pour plus de 25%.

Le nombre d'années de CAF nécessaire au remboursement de la dette s'élève à 3,8 fin 2016 contre 5,9 fin 2015. Depuis mars 2008, la Ville s'est donc fortement désendettée.

Au final, cette analyse confirme une gestion saine de finances locales avec le respect des équilibres budgétaires.

La commune a su, grâce à des décisions courageuses, adapté son niveau de dépenses à la situation, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Il convient cependant d'être vigilant concernant les charges de personnel qui demeurent élevées.

Je vous propose, comme c'est aussi intimement lié au rapport d'orientation budgétaire, de vous présenter ce rapport et ensuite bien entendu nous pourrions débattre sur ces 2 sujets.

Le rapport d'orientation budgétaire, vous le savez, est un élément important du débat budgétaire. Il doit être présenté dans les 2 mois qui précède la proposition de budget primitif qui vous sera présentée le 27 mars lors du prochain Conseil Municipal. L'objet de ce rapport c'est à la fois de présenter le contexte national, le contexte local, le contexte municipal et de tracer les orientations budgétaires qui détermineront les grands éléments du budget primitif 2018.

## **I – Le contexte économique :**

*(source Caisse d'Epargne)*

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance.

Selon les prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre +2,2 % en moyenne en 2017 après + 1,8 % en 2016.

## **II – Le projet de loi de finances pour 2018**

### **A – Le budget de l'Etat**

En 2018, le Gouvernement prévoit une croissance de 1,7% et une baisse de la dépense publique de 0,7 point.

Lancé dès 2017, le processus « Action publique 2022 » doit permettre de dégager des économies structurelles à moyen terme, parfois au détriment de l'action et du service public.

La trajectoire des finances publiques doit permettre le financement des priorités du gouvernement :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB, prévue par la Loi de Programmation des finances publiques 2018-2022 ;
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB ;
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB ;
- la baisse des prélèvements obligatoires d'un point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

Les principales mesures du budget 2018 sont les suivantes :

- Un grand plan d'investissement : notamment dans les domaines de la transition écologique, la formation, la compétitivité et l'innovation, l'Etat numérique mais également dans la construction de nouveaux logements et la rénovation urbaine,
- Une réforme des aides personnelles au logement,
- Une réduction de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages (30 % en 2018) pour une suppression totale en 2020 pour ces mêmes ménages,
- Une suppression des cotisations chômage et maladie pour les salariés en contrepartie d'une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) à hauteur de 1,7 point.
- Une prolongation de la baisse de l'impôt sur les sociétés de 28 à 25 % sur 5 ans afin de rejoindre la moyenne européenne.

### **B – Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022**

- Une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique,
- Une diminution d'un point du taux de prélèvements obligatoires,
- Une diminution de 5 points de PIB de la dette publique.

### **C – Les dotations de l'Etat aux collectivités locales**

1) *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

Le projet de loi de finances 2018 ne prévoit pas de prélèvement supplémentaire sur les dotations. L'année 2018 marque donc une pause de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics.

A titre d'information, Ingré est concerné par cet écrêtement qui était en 2017 de 75 601 € (contre 14 266 € en 2016).

Pour ces raisons et dans un souci de ne pas surestimer les recettes, il est proposé de construire le budget 2018 d'Ingré avec un montant prévisionnel de la DGF de 50 000 €, alors que l'année dernière le montant était de 79 591€. Il s'agit là d'une mesure de prudence.

## *2) La fiscalité locale*

En 2018, nous avons bénéficié de la revalorisation des bases.

Jusqu'en 2017, la revalorisation des valeurs locatives était calculée sur la base de l'inflation prévisionnelle. Je vous rappelle que les valeurs locatives sont l'assiette sur laquelle nous appliquons les taux d'imposition. La loi de finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Ainsi en 2018, les valeurs locatives seront revalorisées en fonction de l'inflation constatée entre novembre 2016 et novembre 2017.

Pour mémoire, la revalorisation était de 1 % en 2016 et 0,4 % en 2017.

Pour la construction du budget il a été pris en compte une évolution de + 1% pour 2018.

## *3) Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales*

Abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020 pour l'ensemble de 80 % de foyers

Ce que nous ne savons pas encore c'est ce qui se passera dans l'éventualité où nous serions amenés, dans les années à venir, à augmenter la fiscalité c'est-à-dire à priorité les contribuables exonérés de taxe d'habitation devraient quand même s'acquitter de l'augmentation de fiscalité décidée par la commune. A priori nous en sommes là et l'interrogation que nous avons concerne aussi la revalorisation des bases locatives. C'est-à-dire imaginons un ménage qui paye 1 000€ de taxes d'habitation aujourd'hui, demain les bases locatives sont revalorisées de 1% et bien cette revalorisation ne serait pas a priori exonéré et compensé par l'État mais ce ménage devrait s'acquitter de ce delta. C'est très hypothétique ce que je vous dis car c'est en fonction de ce que nous croyons savoir aujourd'hui.

## *4) La stabilisation de la contribution au Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)*

La contribution de la ville d'Ingré en 2017 était de 84 299 €. Le montant estimé pour 2018 est de 100 000 € afin de tenir compte de la modification du périmètre des intercommunalités qui pourrait aboutir à une progression de la contribution de certains ensembles intercommunaux dont celui constitué par Orléans Métropole et ses communes.

## *5) La reconduction de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)*

Le soutien à l'investissement du bloc communal, mis en place de manière exceptionnelle en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière, dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL), d'un montant de 665 millions d'euros (contre 816 M€ en 2016). La DSIL est composée de deux parts :

- la première part dotée de 615 millions d'euros pour financer les projets de rénovation thermique, transition énergétique et énergies renouvelables, de mise au norme des équipements publics, de mobilité, de logement, de développement numérique, de rénovation des bâtiments scolaires (nouveau 2018), de construction d'équipements liés à la croissance démographique. Cette part finance également les projets liés au développement des territoires ruraux dans le cadre des contrats de ruralité.

- la deuxième part, dotée de 50 millions d'euros, pour subventionner, principalement en investissement, les communes et EPCI qui s'engagent à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement par un projet de modernisation dans le cadre d'un contrat de maîtrise de la dépense signé avec le préfet. Ce contrat mentionne l'objectif de dépenses de fonctionnement à atteindre, la date où cet objectif sera atteint ainsi que les modalités de suivi.

Cette enveloppe se substitue à la réserve parlementaire.

Pour rappel en 2016, la ville d'Ingré a bénéficié, à ce titre, d'une subvention de 162 000 € pour l'extension de l'école Emilie Carles et en 2017, d'une subvention de 84 301 € pour la réhabilitation et la mise aux normes du Château de Bel Air.

En 2018, de nouveaux dossiers de demande de subvention seront déposés auprès des services de l'Etat.

### - **III – La situation financière d'Ingré**

#### - **A - Comparaison des ratios avec les communes de la même strate**

Moyenne des comptes administratifs 2015 et 2016	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU de 5 000 à 10 000 h.	
	Euros/h	Les Produits en %	Euros/h	Les produits en %
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
<b>TOTAL A</b>	<b>1 467</b>		<b>1 169</b>	
dont :				
Impôts locaux	700	47,70	470	40,16
Autres impôts et taxes	54	3,65	86	7,31
Dotation globale de fonctionnement	55	3,72	166	14,20
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les charges en %</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les charges en %</b>
<b>TOTAL B</b>	<b>1 321</b>		<b>1041</b>	
dont :				
Charge de personnel	838	63,40	529	50,77
Achats et charges externes	299	22,60	248	23,78
Charges financières	25	1,85	54	5,19
Subventions versées	60	4,54	69	6,63
<b>RESULTAT A-B</b>	<b>146</b>		<b>128</b>	
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les produits en %</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les produits en %</b>
<b>TOTAL C</b>	<b>275</b>		<b>443</b>	
dont :				
Emprunts	0	0	88	19,86
Subventions reçues	33	11,82	58	12,98
FCTVA	41	14,91	40	9,03
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les charges en %</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Les charges en %</b>
<b>TOTAL D</b>	<b>189</b>		<b>422</b>	
dont :				
Dépenses d'équipement	123	64,81	263	62,28
Remboursement d'emprunts	66	34,92	92	21,71
<b>RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement</b>	<b>-86</b>		<b>-22</b>	

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
<b>Fiscalité locale 2016</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Euros/h</b>	<b>Taux en %</b>
Taxe Foncière Bâti	464	30,49	261	21,07
Taxe Foncière non Bâti	8	79,49	8	56,13
Taxe d'habitation	218	16,44	199	14,98

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
<b>Autofinancement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>En % des produits de fonctionnement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>En % des produits de fonctionnement</b>
E.B.F. (Excédent Brut de Fonctionnement)	206	14,05	195	16,68
CAF brute	180	12,27	174	14,84
CAF nette (avec remboursement en capital des emprunts)	114	7,77	86	7,36

	Ingré		Moyenne des communes Françaises en TPU	
			de 5 000 à 10 000 h.	
<b>Endettement au 31/12/2016</b>	<b>Euros/h</b>	<b>En % des produits de fonctionnement</b>	<b>Euros/h</b>	<b>En % des produits de fonctionnement</b>
Encours total de la dette au 31/12/16	797	56,35	842	72,38
Annuité de la dette	87	6,17	123	10,59

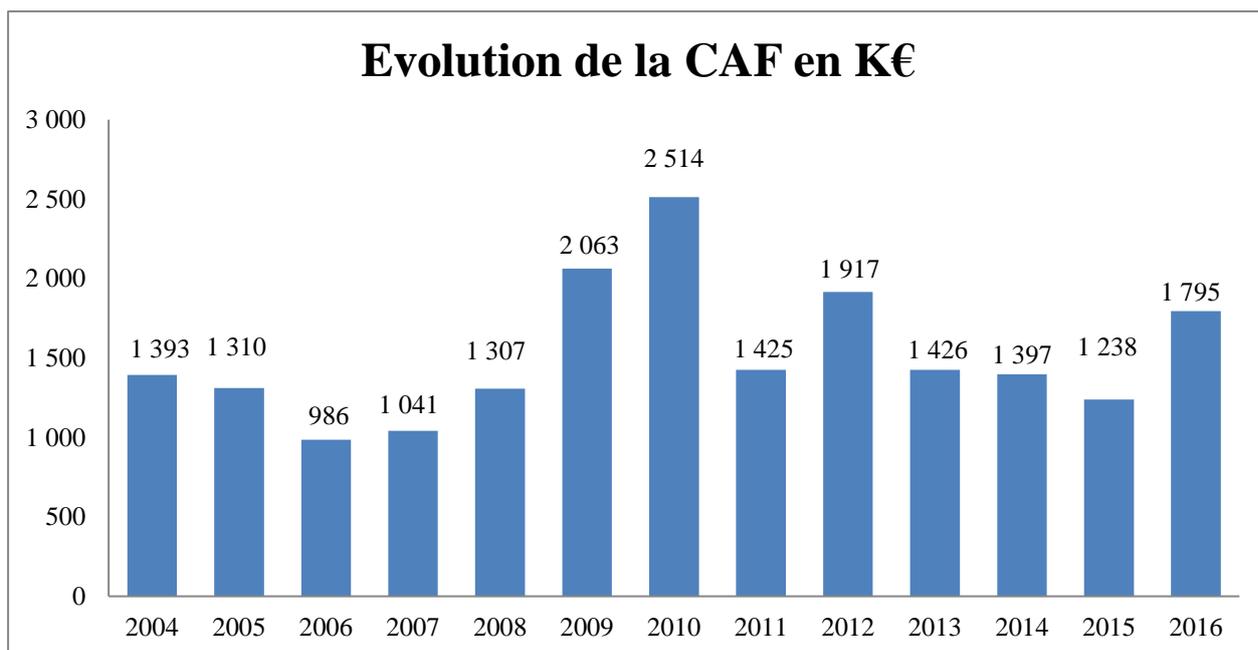
D'autre part, les dépenses de fonctionnement reflètent le niveau de service public de la commune, les élus souhaitent maintenir la qualité des services proposés aux Ingréens tout en maîtrisant les dépenses :

<b>En € par hab</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Ingré	1 259	1 320	1 310	1 285	1 203
Moyenne Dép	1 016	1 055	1 075	1 100	1 039
Moyenne Rég	937	953	968	1 016	956
Ingré/moy Dép	124%	125%	122%	117%	116%
Ingré/moy Rég	134%	139%	135%	126%	126%

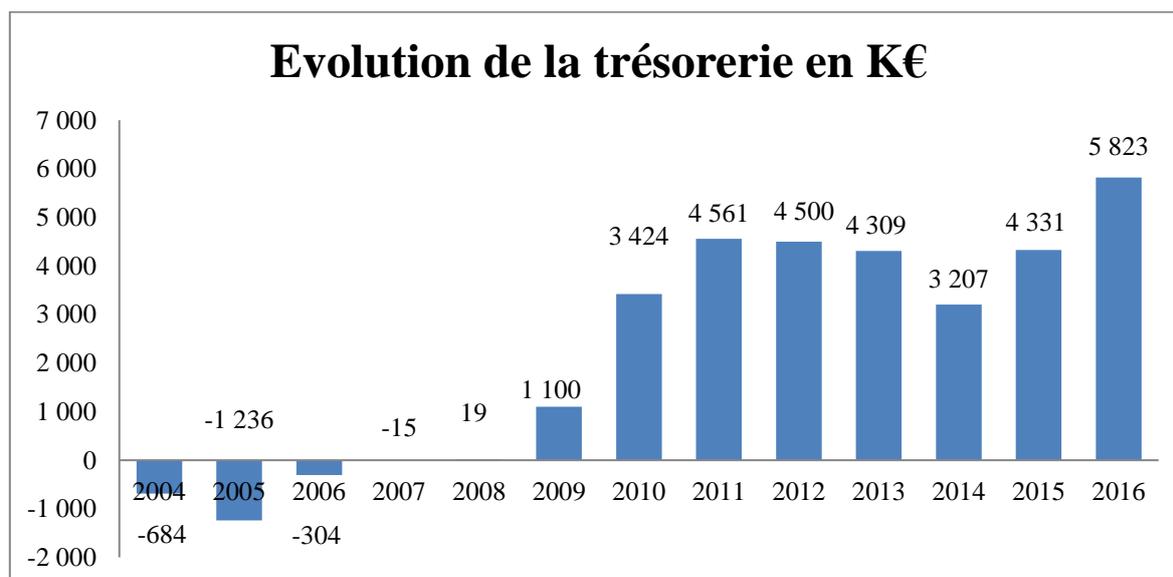
Comparaison des ratios avec les communes de la même strate sur 10 ans pour la partie investissement :

	Ingré										Moyenne des communes Françaises en TPU									
											de 5 000 à 10 000 h.									
	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016	2012	2013	2014	2015	2016

Recettes d'investissement	Euros/h					Les produits en %					Euros/h					Les produits en %				
<b>TOTAL C</b>	<b>423</b>	<b>419</b>	<b>758</b>	<b>418</b>	<b>132</b>						<b>493</b>	<b>474</b>	<b>442</b>	<b>453</b>	<b>433</b>					
dont :																				
Emprunts				0	0				0	0	97	80	66	91	85	19,7	16,9	14,9	20,1	19,7
Subventions reçues	27	6	3	51	14	6,32	1,48	0,36	12,2	10,3	68	70	66	58	57	13,7	14,7	15,1	12,8	13,2
FCTVA	16	30	31	23	59	3,77	7,18	4,04	5,59	44,5	39	41	45	43	37	7,86	8,70	10,2	9,53	8,46
Dépenses d'investissement	Euros/h					Les charges en %					Euros/h					Les charges en %				
<b>TOTAL D</b>	<b>514</b>	<b>440</b>	<b>701</b>	<b>210</b>	<b>168</b>						<b>479</b>	<b>502</b>	<b>436</b>	<b>415</b>	<b>428</b>					
dont :																				
Dépenses d'équipement	221	172	440	142	103	43,1	39,1	62,8	67,8	61,4	356	385	317	260	265	74,5	76,8	72,6	62,7	61,8
Remboursement d'emprunts	69	69	69	67	65	13,40	15,7	9,86	31,9	38,6	80	79	80	88	95	16,6	15,8	18,3	21,3	22,2
<b>RESULTAT D-C = besoin ou capacité de financement</b>	<b>91</b>	<b>21</b>	<b>-57</b>	<b>-57</b>	<b>36</b>						<b>-14</b>	<b>28</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>	<b>-5</b>					



Il s'agit de la capacité d'autofinancement brute sans tenir compte des cessions.



Vous avez un certain nombre de documents qui vous ont été remis notamment des comparaisons de ratios avec les communes de même strate.

Les points importants à souligner sont :

- le montant de la fiscalité locale qui est largement supérieur aux communes françaises de même strate. Nous sommes à 700€/habitant contre 470€ pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. Cela tient principalement du fait que la fiscalité a été galopante pendant un certain nombre d'années et que nous sommes sur des taux de fiscalité relativement élevés,
- Des charges de personnel elles aussi élevées, qui s'expliquent principalement par le fait qu'Ingré a la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, de ses services en régie municipale,
- Les emprunts qui sont à zéro depuis plusieurs années.
- Un excédent brut de fonctionnement de 206€/habitant contre 195 au niveau national et une CAF net y compris avec remboursement en capital des emprunts à 114€ contre 86€ au niveau des communes de même strate,

- Enfin un encours de dette de 797€/habitant ce qui nous replace légèrement en dessous des moyennes nationales qui sont à 842€.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, nous sommes en 2016 à 1 203€/habitant. Nous sommes largement au-delà des moyennes départementales qui sont à 1 039€ ou des moyennes régionales à 956€. Ce qui reflète un niveau de service public élevé.

Sur les dépenses d'investissement : elles s'analysent sur des cumuls annuels sur des périodes de 5 ans dans la mesure où certaines opérations sont lancées une année et financées l'année suivante et les années d'après. Nous sommes à 2033€/habitant de 2012 à 2016 contre 2 260€ pour les communes de même strate.

Donc nous sommes à 1 niveau d'investissement légèrement inférieur au niveau d'investissement des communes de même strate mais avec une particularité forte qui est de ne pas à avoir recours à l'emprunt depuis 2008.

Concernant l'évolution de la CAF, le montant est important. Nous sommes à 1 795K€ en 2016 contre 1 238K€ l'année précédente.

Une trésorerie importante : 5 823K€ en 2016 contre 4 331K€ l'année précédente. Je vous rappelle que cette trésorerie nous sert à financer les investissements sans recourir à l'emprunt, mais aussi permet d'honorer nos dépenses mensuelles sans solliciter d'emprunt d'équilibre.

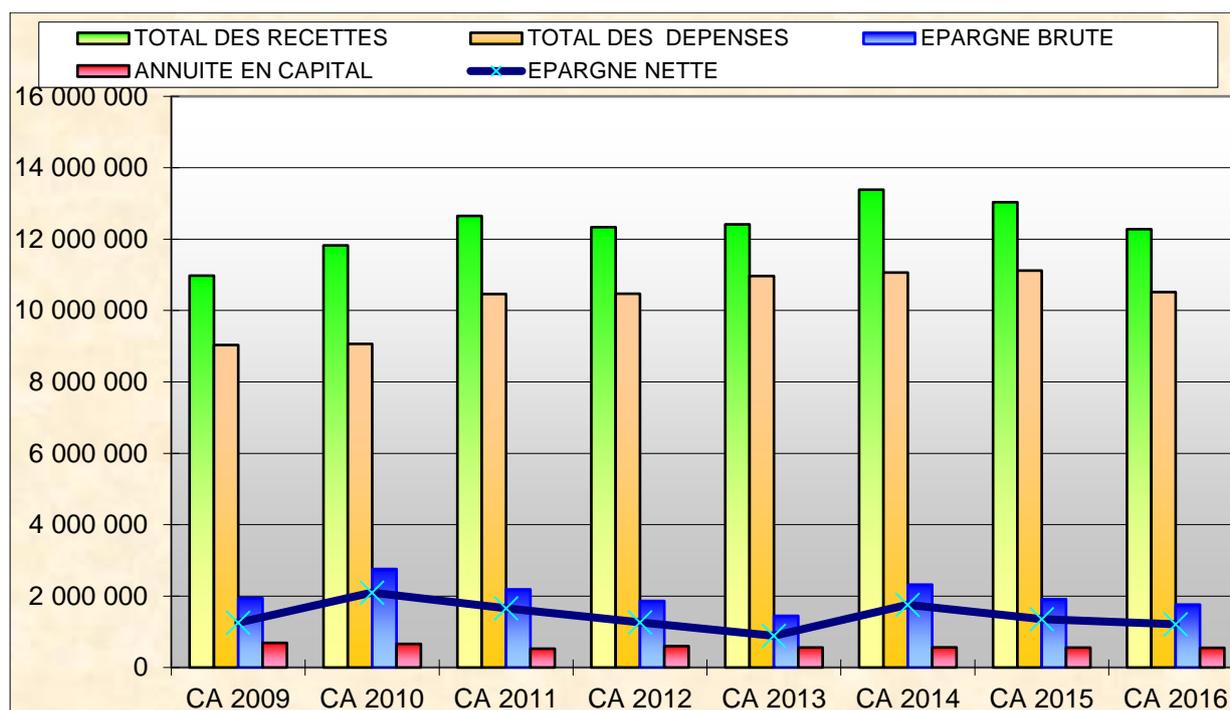
## - **B - La structure de la dette**

La dette a baissé de 4,7K€ en l'espace de 9 ans. Ce qui représente une diminution de l'ordre de plus de 41%.

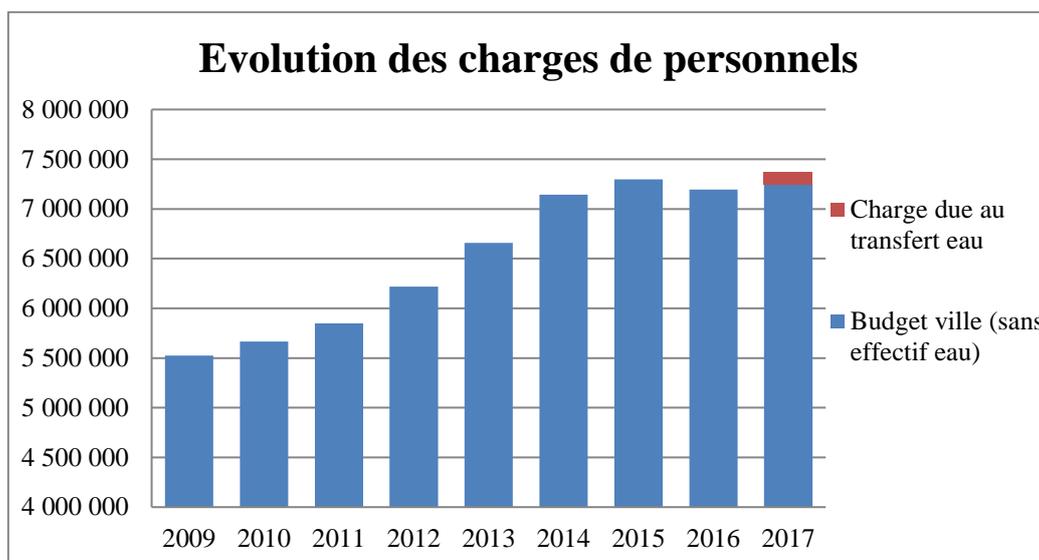
Le taux d'endettement : le rapport entre l'encours de la dette (le montant total du capital emprunté) et les produits de fonctionnement est un indicateur qui fait partie des critères retenus par le réseau d'alerte. Nous sommes à 55,2% en 2016 contre 59,3% l'année précédente. Pour mémoire en 2008, nous étions à 101,4%.

L'indice de Klopfer, qu'il faut prendre avec précaution mais qui est aussi une indication, est un ratio qui permet de mesurer véritablement la solvabilité de la commune. Nous sommes à 3,85 en 2016 contre 3,81 l'année précédente. Ce qui signifie que pour rembourser la totalité de notre dette, il nous faudrait un peu moins de 4 années contre un peu plus de 8 années en 2008.

## - **C - L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement**



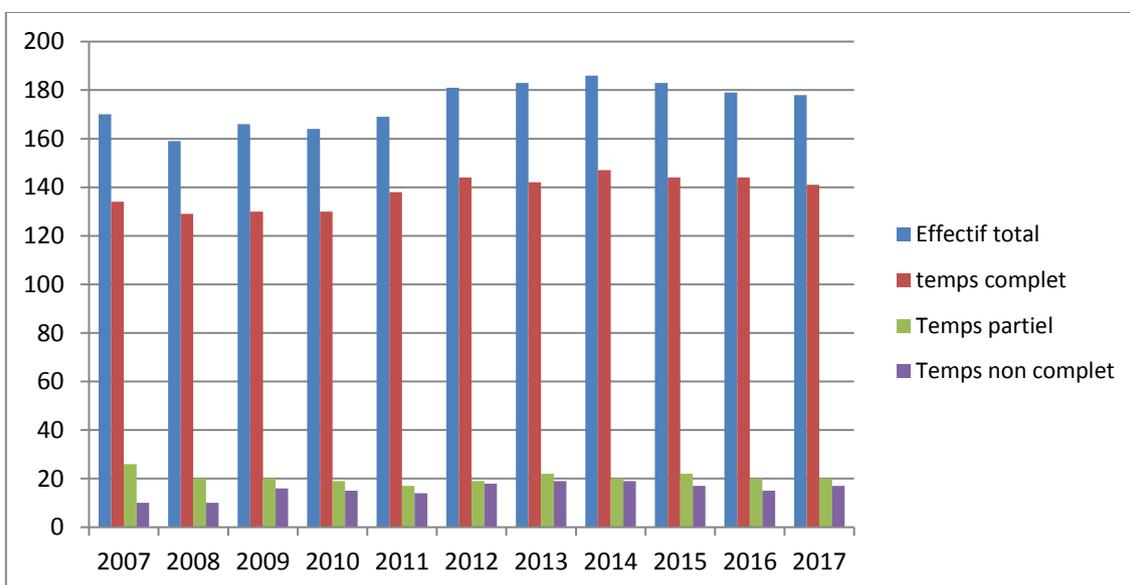
## D - Evolution des charges et des effectifs de personnel



Après une augmentation des charges de personnel jusqu'en 2014, la maîtrise des dépenses commencent à se ressentir même si en 2017 une légère hausse est à noter notamment due à l'effet de la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR).

De plus, en 2017 les charges de personnel de l'eau ont été intégrées au budget de la ville pour un montant de 121 634 € du fait de la clôture du budget eau fin 2016.

Evolution des effectifs de la commune (titulaires et stagiaires)



Viennent ensuite quelques éléments chiffrés et graphiques sur l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement ainsi que l'évolution des charges et des effectifs.

Nous sommes en 2017 à une masse salariale de 7 249 000€ après déduction des 121 634€ qui sont en rouge dans le graphique car il s'agit en fait de l'intégration dans le budget ville de la masse salariale du budget de l'eau, vu que le budget de l'eau a été clôturé il y a un peu plus d'un an lorsque la compétence eau a été transférée à la Métropole.

L'évolution des effectifs : 184.

## - **E - Les relations financières avec les partenaires**

### - Le contexte intercommunal

La communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, devenue communauté urbaine le 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis Métropole le 1<sup>er</sup> mai 2017 s'est vue transférer de nouvelles compétences par les communes membres.

L'année 2017 a été une année transitoire afin de définir « une future organisation pérenne de manière conjointe fondée sur les principes d'une nouvelle gouvernance partagée et d'une territorialisation des équipes » et d'assurer le temps nécessaire à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour formuler des propositions sur les relations financières liées aux transferts de charges (règles d'évaluation).

#### a) Périmètre et modalités de gestion pour 2018 des transferts de compétence

- ✓ *Les compétences transférées*
- ✓ La gestion de l'espace public : création, aménagement et entretien de l'ensemble de la voirie communale et de ses dépendances, signalisation, création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu' leurs ouvrages accessoires ; création, aménagement et entretien des espaces publics urbains attenants à la voirie ; mobilier urbain ; nettoyage ; éclairage public.
- ✓ Le développement et aménagement économique : création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire (ZAE),
- ✓ Le plan local d'urbanisme,
- ✓ Les services publics de défense extérieure contre l'incendie,
- ✓ La concession de la distribution publique d'électricité et gaz,
- ✓ La création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain,
- ✓ Le produit des amendes de police,
- ✓ La contribution au syndicat de gestion de la fourrière animale,
- ✓ La promotion du tourisme,
- ✓ Les parcs de stationnement,
- ✓ L'Ecole supérieure d'Arts et de design,
- ✓ Le parc floral,
- ✓ Le parc des expositions et centre de conférences.

L'ensemble de ces compétences seront gérées directement par Orléans Métropole à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les agents ainsi que les moyens matériels totalement affectés à l'exercice de ces compétences ont été transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

13 agents sont transférés de la commune d'Ingré à Orléans Métropole.

#### ✓ *Cas particulier des espaces verts*

La compétence « espaces verts » est partagée entre la métropole et la ville. Pour 2018, la gestion des espaces verts se fera par le biais d'une mise à disposition de service de la ville vers la métropole. Par conséquent, le personnel restera communal en 2018.

#### ✓ *La création des pôles territoriaux*

Afin de parvenir à organiser au mieux l'exercice des compétences transférées, la Métropole a créé des pôles territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La ville d'Ingré a intégré le Pôle territorial Ouest avec les villes de la Chapelle Saint-Mesmin, Ormes et Saint Jean de la Ruelle.

L'administration du pôle territorial est basée à Saint Jean de la Ruelle ainsi que le service voirie. Le service technique de distribution de l'eau potable sera basé à la Chapelle Saint-Mesmin. La gestion clientèle de l'eau reste à l'annexe 3 pour la ville d'Ingré.

b) L'impact budgétaire et financier des transferts de compétence

✓ L'évaluation des charges des compétences transférées

Le transfert de compétences à un établissement de coopération intercommunale s'accompagne du transfert des ressources nécessaires à leur exercice.

Les charges ont été évaluées sur la base (notamment pour les compétences espaces publics et espaces verts) :

- Des 10 derniers exercices clos pour les dépenses d'équipement
- Des 3 derniers exercices clos pour les dépenses de fonctionnement
- De l'exercice 2016 pour la masse salariale
- De charges de structure établies forfaitairement à 6%.

Dans le respect du double objectif d'atténuation du caractère rigidifiant des transferts de charges et de préservation des équilibres budgétaires et considérant que la Métropole entend faire bénéficier les communes de sa capacité future à réaliser des économies d'échelles sur la compétence Espace public, l'évaluation retient 75 % des coûts après application des charges de structure.

La charge nette correspondant à la différence entre les charges transférées (telles que définies par la CLECT) et les recettes transférées vient en diminution de l'attribution de compensation versée par la Métropole à la ville.

Une attribution de compensation en investissement sera créée afin de compenser le transfert des dépenses d'équipement inhérentes aux compétences transférées.

Pour Ingré, l'attribution de compensation 2018 se détermine ainsi :

	En €
<b>Attribution de compensation 2016 (avant transfert de compétences)</b>	<b>3 536 574</b>
- évaluation des charges de fonctionnement Gestion de l'Espace Public	-503 072
- évaluation des charges de fonctionnement espaces verts	-368 109
- évaluation des charges défense incendie	-6 070
-évaluation des charges PLU	-3 026
-évaluation des charges fourrière animale	-2 623
<b>Attribution de Compensation 2018 en fonctionnement</b>	<b>2 653 674</b>

	En €
- évaluation des charges d'investissement Gestion de l'Espace Public	-564 713
- évaluation des charges d'investissement espaces verts	-8 487
- évaluation des charges d'investissement PLU	-4 842
+ FCTVA	94 822
+ recettes Gestion de l'Espace Public	70 682
+ amendes de police	9 374
<b>Attribution de Compensation 2018 en investissement</b>	<b>-403 164</b>

<b>Attribution de Compensation 2018</b>	<b>2 250 510</b>
---	------------------

✓ Le transfert partiel à la Métropole de l'encours de dette au 31 décembre 2017

La dette des communes n'étant pas affectée à une opération, en 2017, il a été décidé de déterminer une quote-part de l'annuité de la dette des communes relative aux compétences transférées.

Cette quote-part est le rapport entre les dépenses d'équipement réalisées par la ville sur ces compétences sur une période de 10 ans et le total des dépenses d'équipement réalisé sur la même période.

Pour Ingré, cette quote-part est de 29,62 %.

Après une négociation avec la métropole, la liste des emprunts transférés sont les suivants :

Collectivité	Numéro de l'emprunt	Nom de l'organisme prêteur	CRD prêt total	Capital restant dû au 31/12/2017 et transféré à Orléans Métropole	
				% de répartition	Montant transféré
INGRE	70034339965	CREDIT AGRICOLE	243 750 €	100%	243 750 €
	LT060407	CACIB ex BFT	896 000 €	100%	896 000 €
	060298	CACIB ex BFT	1 358 000 €	53%	719 740 €
	<b>TOTAL</b>		<b>2 497 750 €</b>		<b>1 859 490 €</b>

L'encours de la dette de la ville passe en conséquence de 6 269 219 € à 4 409 729 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Les relations avec le Conseil Régional

La Région, dans le cadre de la compétence Culture participe également au financement de la saison culturelle à hauteur de 40 000 € par an.

- Les relations avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental verse annuellement des subventions relatives au fonctionnement du Relais des Assistantes Maternelles (1 829,39 € au titre de 2016), de l'école de musique (5 973 € en 2016).

Le Département peut accompagner la ville dans le financement des projets d'investissements essentiellement vers le domaine des loisirs et des sports (en 2017 : réhabilitation et mise aux normes du château de Bel Air pour 100 878 €).

Le Conseil Départemental a revu ses modalités de soutien aux projets d'investissement des villes par l'intermédiaire de plusieurs fonds de soutien. La ville d'Ingré présentera des projets dans ce cadre.

- Les relations avec les autres partenaires

- ✓ La ville a signé fin 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales un contrat Enfance Jeunesse permettant de meilleures participations financières mais aussi la valorisation des actions menées par la ville envers la jeunesse.
- ✓ D'autre part, la ville peut bénéficier de participation de partenaires financiers tels l'ADEME, ERDF, GRDF, CNDS.

- **IV – Les perspectives budgétaires**  
- **A - Les orientations budgétaires 2018**

Les orientations politiques se feront sur les 3 axes du mandat municipal :

✓ *Un service public moderne :*

L'éducation reste un secteur prioritaire pour la municipalité avec la poursuite de l'équipement des classes primaires de tableaux blancs interactifs, le raccordement internet de toutes les classes et des remplacements d'ordinateurs.

La mise en service d'un self au restaurant scolaire du Moulin afin de satisfaire les fréquentations importantes, tout en travaillant sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'acquisition de serveurs virtuels afin de renforcer la sécurité de notre système informatique.

Le service culture va se doter d'une billetterie numérique à compter de la saison culturelle 2018/2019.

✓ *Un service public de qualité et solidaire :*

Suite au travail mené en 2017 pour améliorer l'accueil des administrés dans les services municipaux, un accueil unique va être mis en place ainsi qu'une meilleure signalétique des différentes annexes, Le Château de Bel Air, patrimoine historique de la commune, fera l'objet de travaux de réhabilitation et de mise aux normes,

Renforcement de la sécurité des biens avec une amélioration de l'équipement en alarmes et la mise en place d'une vidéoprotection sur certains bâtiments publics.

Le maintien de l'action sociale par le biais du CCAS qui continue d'apporter le soutien nécessaire à la politique de solidarité de la ville,

L'équipe municipale réaffirme l'importance portée à la démarche participative et citoyenne avec les Ateliers Participatifs de Proximité qui sont des espaces d'informations, d'échanges, de débats sur la vie du quartier et de la commune.

✓ *Un service public durable :*

La réalisation de travaux d'isolation, sur plusieurs années, dans les bâtiments déterminés plus énergivores suite au Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP). Ces travaux pourront faire l'objet d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale,

L'installation d'une agriculture biologique à Ingré en mettant à disposition des terrains agricoles.

La poursuite des actions de développement durable tel que l'écopâturage et des actions majeures autour de la biodiversité.

Les priorités de l'équipe municipale seront pour 2018 :

- La poursuite de la stabilité des taux de la fiscalité locale,
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Le maintien d'un autofinancement suffisant pour poursuivre le programme d'investissement,
- Le non recours à l'emprunt pour maîtriser l'endettement de la commune,
- Le maintien d'une trésorerie positive,
- La maîtrise de la masse salariale.

- **B - La stratégie financière**

1) Les recettes de fonctionnement

- La stabilité des taux communaux, les recettes fiscales ne varieront donc qu'en fonction de l'effet base et volume estimé à 1%.
- La baisse importante de l'attribution de compensation du fait des transferts de compétence à la Métropole a un impact direct sur la baisse des recettes et de l'autofinancement.
- Les recettes des services augmenteront par l'actualisation annuelle des tarifs et l'évolution du taux de fréquentation.

- Les dotations de l'Etat devraient cette année connaître une certaine stabilité.

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Malgré les baisses de recette, l'objectif de la municipalité est de poursuivre une offre de services publics de qualité accessibles à tous les Ingréens.

Pour autant, il est demandé aux services de modifier les pratiques d'achats avec la mise en place de marchés pluriannuels et/ou de groupements de commandes avec la Métropole, les centrales d'achats ou en partenariat avec d'autres collectivités.

Les charges à caractère général devraient connaître une stabilité en 2018.

Les charges de personnel devraient baisser en 2017 par les transferts du personnel affecté en totalité à une compétence transférée à la métropole (environ 13 ETP).

La réflexion engagée depuis plusieurs années sur le non remplacement systématique des départs commence à avoir un effet sur la masse salariale malgré les dispositions réglementaires et les réformes décidées par l'Etat pour 2018 et notamment les conséquences budgétaires de la mise en œuvre de l'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) :

- Les avancements de grade et d'échelon,
- L'augmentation des charges sociales (CNRACL, IRCANTEC)
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération des corps et cadres d'emploi de la fonction publique sera mise en œuvre à compter de 2016 et jusqu'en 2020.
- Et comme chaque année, l'évolution du SMIC même si le gouvernement n'a pas annoncé de « coup de pouce » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+ 1,24%).

La commune n'ayant pas emprunté depuis 2009, les charges financières continuent de baisser (- 13%).

La ville continue d'apporter son soutien actif au monde associatif, après deux années de baisse, en maintenant l'enveloppe des subventions à hauteur de 2017.

## 3) Les recettes d'investissement

Le financement des investissements de la collectivité se fait par les recettes suivantes :

- ✓ Le fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des dépenses d'équipements réalisées en N-2.  
La loi de finances 2016 a élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Pour 2018, la commune devrait percevoir environ 14 000 € en fonctionnement.
- ✓ La Taxe d'Aménagement qui varie en fonction des nouvelles constructions,
- ✓ Les subventions d'équipement.

## 4) Les dépenses d'investissement

L'année 2018 sera une année charnière puisqu'elle sera entre autre consacrée à achever les opérations décidées en 2017 et à préparer les investissements futurs :

- ✓ Les projets sur le patrimoine bâti de la commune :
  - L'extension des tennis couverts (études et maîtrise d'œuvre)

- La mise aux normes du château de Bel Air
- Des travaux d'amélioration dans divers bâtiments
- Des travaux d'isolation dans divers bâtiments suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux
- La mise en place d'un self au restaurant du Moulin
- Des études sur les futurs projets d'investissement du plan pluriannuel d'investissement
- ✓ L'acquisition de réserves foncières notamment dans le cadre du maraichage bio.
- ✓ Renforcement de la sécurité des biens avec une amélioration de l'équipement en alarmes et la mise en place d'une vidéoprotection sur certains bâtiments publics.
- ✓ L'informatisation des services et des écoles
- ✓ L'équipement des services (mobilier, matériel, véhicule...)
- ✓ L'équipement des écoles (mobilier et matériel)
- ✓ Le passage de la régie (son et lumières) de la salle Brice Fouquet en numérique

## **C - Le plan pluriannuel des investissements**

L'équipe municipale a souhaité réaliser un plan pluriannuel des investissements jusqu'à la fin du mandat.

Ce plan respecte en tout point les engagements pris en mars 2014 devant les ingrèens.

<b><u>Année</u></b>	<b><u>Projets</u></b>
<b><u>2018</u></b>	Tennis couverts (études, maitrise d'œuvre, lancement des consultations des entreprises)
	Mise aux normes Château de Bel Air (travaux)
	Self restaurant du Moulin
	Isolation des bâtiments communaux (1 <sup>ère</sup> phase)
	Maraichage bio (études et acquisition des terrains)
	Nouvelle école de musique (attribution de la maitrise d'œuvre)
	Route Nationale : enfouissement des réseaux et canalisations et réfection totale avec piste vélos/piétons
	Etude nouvelle bibliothèque
	Etude Plaine de Bel Air
<b><u>2019</u></b>	Aménagement Place Lucien Feuillatre
	Toiture de l'église
	Isolation des bâtiments communaux (2 <sup>ème</sup> phase)
	Nouvelle école de musique (Choix du projet + début des travaux)
	Etude Plaine de Bel Air
	Extension du cimetière (études)
<b><u>2020</u></b>	Nouvelle école de musique (travaux)
	Nouvelle bibliothèque (attribution des marchés de travaux)
	Groupe scolaire Ingré - Ormes

### ► **Philippe GOUGEON**

« Ce rapport d'orientation budgétaire est dans la même veine que les précédents, hélas ! Il se caractérise toujours par un manque de volontarisme et un manque d'ambition pour notre ville. On note cependant que vous vous résolvez à envisager ce que nous demandions depuis 9 ans. C'est bien tardif. ..

En effet, vous proposez enfin une amorce de vidéo-protection, ce dont vous ne vouliez pas entendre parler auparavant, vous annoncez une concertation sur la sécurité routière et la circulation en ville. Ce qui est étonnant compte tenu de vos propos dilatoires devant nos propositions de réflexion concertée sur un plan de circulation global sur la commune, depuis toujours. Mais moins étonnant quand on voit les ratés des dernières réalisations en ce domaine.

Comme d'habitude, vous attendez d'être le nez sur le mur pour agir.

Notre autre grand désaccord porte sur les finances de la commune.

Vous avez longtemps approuvé le principe que défendent nos collègues du Front de gauche, que le service public apporté aux Ingréens tient à la quantité de personnels. Nous pensons qu'on peut apporter le même service avec moins de personnel, en rationalisant et en réorganisant les postes, en externalisant certaines tâches.

Nous constatons donc encore, que devant la situation vous êtes contraint de revoir cette position et d'envisager une stabilisation, voire une baisse des effectifs.

C'est ce que nous réclamons depuis 6 ans, en anticipant les conséquences des baisses de dotations et l'octroi de compétences supplémentaires non compensées par l'Etat.

Vous n'y avez pas souscrit et nous voici dans une étape de dégradation du « ratio de rigidité » très inquiétante

Ce ratio moyen est de 41 % au plan national, pour les communes de notre strate, et ne devrait pas dépasser 55 %. C'est un indicateur important qui détermine notre marge de manœuvre et notre possibilité d'investir.

Ce ratio était de 52 % en 2012 et n'a cessé de monter sous l'effet de l'augmentation des charges de fonctionnement, dont la masse salariale est de loin la principale responsable.

Certes, vous avez maîtrisé les charges courantes, et nous approuvons. Mais pas les charges salariales qui deviennent écrasantes.

Nous espérons que la dizaine de départs parmi notre personnel municipal permettra une avancée en ce domaine. Les transferts de compétences vers la Métropole, et donc de personnels, doivent aussi permettre de faire des économies à moyen terme. Gardons à l'esprit que le Trésorier-Payeur a mis la commune plusieurs fois en garde face à cette dérive du ratio de rigidité. Et dans son rapport sur les comptes de la commune 2012-2016, il calcule qu'en 2016 ce ratio de rigidité, pour Ingré, atteint 61 %, ce qui place toujours notre commune dans les 10 % des communes ayant le ratio le plus élevé de France !

Nos capacités d'investissement s'en trouvent fortement amoindries, même si la capacité d'autofinancement augmente puisqu'on thésaurise en trésorerie. Quand va-t-on mettre en œuvre les sommes conservées ?

Il n'est qu'à voir le report constant du lancement de l'école de musique depuis 2013, et, si nous avons bien compris, un abandon du projet arrêté à cette date pour en produire un nouveau plus modeste... Avec les dépenses inutiles de défraiement qui en résultent.

Vous relancez selon vos dires le projet pour 2019... En somme juste pour les élections municipales. *Bis repetita.*

Nous répétons que des investissements lourds sont indispensables devant l'augmentation rapide de la population.

Vous dites qu'Ingré est attractive. Nous le pensons aussi, mais pour combien de temps ?

La présence des écoles, du Collège et du Lycée, le cadre de vie, « booste » les arrivées.

Mais attention de ne pas bétonner outre mesure la commune. Elle reste une des seules qui dispose de surfaces disponibles, ce qui explique en grande partie notre succès.

Mais nous devons l'accompagner :

- Construire de nouveaux équipements puisque les nôtres sont saturés, encourager l'implantation de commerces de proximité comme le font beaucoup de communes de la Métropole. Il est inquiétant que les 1500 habitants futurs des Jardins du Bourg n'aient aucune offre de commerce de proximité. Il est possible pour cela d'utiliser les services de la Métropole qui s'en préoccupe.
- Résoudre la question du désert médical en travaillant avec les instances et sans doute dans le cadre du Contrat Local de Santé auquel vous n'avez pas voulu adhérer.

Vous nous avez raillé, ici, dans cette enceinte, quand nous disions vouloir maintenir le slogan pour Ingré de « Ville à la campagne ». Depuis, vous l'utilisez fréquemment. Mais c'est de moins en moins vrai. Attention de ne pas glisser vers « Ingré, ville dortoir ».

Vous prévoyez quelques rares investissements lourds qui, nous l'avons déjà souligné, nous surprennent :

- Faire passer prioritairement l'extension des tennis devant la construction de l'école de musique.
- Mettre aux normes, avec des travaux importants, le Château de Bel Air, sans pouvoir dire à quoi vous comptez l'utiliser ultérieurement.

En fait, vous produisez un plan d'investissement jusqu'en 2020 qui est un « plan politique », en fonction d'une échéance précise, où vous promettez quasiment autant deancements d'études que de réalisations.

Et lesancements d'études, on en a l'expérience ici, ne sont pas toujours suivis de réalisations ...

En fait, pour équilibrer vos finances, vous misez depuis plusieurs années sur l'augmentation de la population, qui, il est vrai, est forte.

Mais qui dit augmentation de la population dit, inéluctablement, rationalisation des services publics, constructions, aménagements et entretien d'équipements publics, vivification du centre bourg.

Pour le moment vous n'avez envisagé que la question des écoles. C'est nettement insuffisant.

Vous essayez de traiter les problèmes quand ils surviennent. Mais quelle est votre vision d'Ingré dans 20 ans ?

Vos orientations budgétaires proposent une gestion dans l'immédiat, avec des choix contestables, et buttent sur une vraie prospective. »

#### ► **Christian DUMAS**

« Je vais essayer de répondre à certaines de vos interrogations. Tout d'abord, je me refuse à faire des distinctions entre la culture et le sport. Pour moi, il n'y a pas une activité qui est prioritaire par rapport à une autre car elles n'ont pas la même vocation. C'est une question de phasage. Le phasage c'est le court de tennis et un démarrage de travaux de l'École Municipale de Musique fin 2019 début 2020. Vous nous parlez à chaque fois du report. Vous savez très bien pourquoi ce report a été opéré. On l'a dit et redit ; donc l'école de musique sera réalisée tout comme le court de tennis tout simplement car cela faisait partie des engagements que nous avons pris devant les Ingréennes et les Ingréens en mars 2014.

Je partage votre sentiment qu'il ne faut pas bétonner Ingré mais je ne bétonne pas Ingré. Je ne fais qu'appliquer le Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé et qui a été réalisé par vos amis en 2006 et poursuivre l'aménagement de la ZAC du Bourg que vous avez signé. Très sincèrement je ne fais qu'appliquer ce que vous avez décidé. Maintenant que vous ne sachiez pas ce qui a été décidé, ça c'est un autre problème. Ce que je sais, c'est que vous vouliez céder l'ensemble des terrains communaux pour 1 euro. Car quand on est arrivé, on a dit à la SEMDO que ce ne sera pas 1 euro mais 5 millions d'euros. Je tiens à votre disposition les courriers de la SEMDO qui précisent le ratio à l'hectare du nombre de logements. Donc à 20 unités près, on est sur le même nombre de logements. Par contre, nous l'avons phasé sur une période beaucoup plus longue car cette ZAC du Jardin du Bourg était initialement prévue de façon beaucoup plus courte. Ensuite, sur le plan local d'urbanisme, nous sommes sur celui qui a été écrit par vos amis et adopté en 2006. Je ne fais que respecter ce PLU. Et aujourd'hui la loi prévoit des divisions. C'est pour cela que nous avons revu ce PLU qui fera une part beaucoup plus importante à tout ce qui est agriculture et à tout ce qui est zone non constructible.

Ensuite, sur le développement du commerce local, je partage votre avis. Mais il s'agit d'initiatives privées. Si un boulanger veut s'installer, si un boucher veut s'installer on met le droit de terrasse gratuit, pour le marché on le met à l'euro symbolique. Je suis prêt à étudier toutes possibilités. Ensuite, vous le savez comme moi que nous sommes à quelques kilomètres d'une zone commerciale importante. C'est très compliqué pour un commerce local de fidéliser une clientèle car tout le monde est d'accord pour avoir un commerce local à proximité pour acheter 1 paquet de sucre lorsqu'il a oublié de l'acheter à Auchan, il en est autrement pour réaliser de plus gros achats localement. On travaille là-dessus mais c'est extrêmement compliqué.

Sur le plan médical, travailler sur les instances médicales (conseil de l'ordre, l'ARS), nous l'avons fait. Concernant le Conseil de l'Ordre, la seule fois où il a répondu à mes courriers c'était pour me dire que je n'avais pas le droit de mettre un panneau « cabinet médical » là où le docteur Valcea s'était installé parce que c'était de la publicité et qu'on ne pouvait pas faire de publicité pour les professions médicales.

L'ARS fait des constats, des études tous les ans mais ça s'arrête là. Donc on sait bien qu'on a une pénurie médicale à Ingré, comme dans d'autres communes. Sur d'autres professions médicales on arrive à trouver du monde, je vous rappelle qu'on a un dentiste qui est arrivé il y a 1 an ½, 2 nouveaux kinésithérapeutes, une nouvelle podologue installée depuis 1 mois, on est en train de travailler avec une nouvelle psychologue et peut être une nouvelle orthophoniste. Mais au niveau médecin généraliste on est dans une situation excessivement difficile, et nous ne pouvons pas faire plus que nous faisons : on rémunère un cabinet de recrutement, on passe des offres un peu partout, on fait travailler tous nos réseaux. Le problème c'est une inéquation entre l'offre et la demande. Tant que le pouvoir politique quel qu'il soit ne prendra pas le problème à bras le corps avec des contraintes législatives fortes et bien on restera dans la situation où on est aujourd'hui où nous aurons 5 psychiatres dans la même rue au bord de la mer et aucun psychiatre dans un bassin de vie de plusieurs milliers d'habitants.

Sur les investissements, vous nous dites que ce Rapport d'Orientation Budgétaire manque de volontarisme et d'ambition ; je veux bien mais il y a la réhabilitation du château de Bel-Air : vous nous dites qu'il ne sert à rien de réhabiliter un bâtiment municipal si on ne sait pas ce qu'on va en faire. Dans ces cas-là il vaut mieux laisser la toiture prendre de l'eau, il vaut mieux ne pas mettre aux normes électriques il vaut mieux ne pas mettre le bâtiment en accessibilité, parce que quelle que soit l'utilisation que l'on en fera, il faudra qu'il y ait de la lumière quand il fait nuit, il faudra une toiture qui ne prenne pas l'eau et il faudra qu'il y ait une accessibilité que l'on fasse de la musique ou que l'on fasse autre chose ; donc préserver le patrimoine municipal, notamment le château de Bel-Air qui est quand même notre patrimoine municipal, ne me paraît pas éhonté.

Sur le tennis : vous pouvez considérer que la pratique du tennis n'est pas une activité qui est digne d'intérêt. Mais c'est une des activités associatives importantes à Ingré comme le sont d'autres sports comme le sont les activités culturelles et elles doivent être toutes logées à la même enseigne. La preuve en est pour le moment on est en train de réhabiliter le château de Bel-Air pour l'école de musique avant que l'on trouve une nouvelle utilisation.

Ensuite sur la vidéo protection ; peut-être ai-je un trou de mémoire vous nous dites que depuis 9 /10 ans vous me parlez de vidéo protection. Sur vos écrits je sais que vous en avez parlé récemment, mais dans cette enceinte je n'ai pas souvenir.

Sur la sécurité routière et la circulation : La sécurité routière on y travaille tous les jours depuis des années. Les aménagements de sécurité routière je pourrai vous les citer car ils sont légions à Ingré. Sur le chantier raté dont vous parlez, là je partage, ce chantier a été mal géré. Donc là je plaide coupable, je l'assume et je l'ai d'ailleurs dit aux riverains lorsque je les ai réunis il y a de cela 15 jours. J'ai dit que j'assumais avec la Métropole, et ce n'est pas parce que la Métropole était le maître d'œuvre que je dois m'exonérer de ma responsabilité. Je vais réunir prochainement de nouveau les riverains avec de nouvelles propositions. Ce qu'il faut c'est que ce chantier se termine bien et surtout qu'il procure sécurité pour les automobilistes, les piétons et les vélos. Et ces ratés on les oubliera dans un an mais j'assume complètement que ce chantier a été mal géré.

Sur les 2 derniers points où là je suis en total désaccord avec vous, c'est sur l'idée même que vous vous faites du service public. Le service public sans personnel ou avec moins de personnel, je ne sais pas le faire fonctionner. On peut parler de rationalisation, mais si on rationalise le service de la police municipale, cela veut dire qu'il n'est pas utile d'avoir 6 policiers municipaux. Or, vous appelez tout le temps à avoir plus de sécurité. Vous me direz comment on fait pour avoir des policiers municipaux à la sortie des écoles, présents le samedi matin en en ayant moins. Sur les centres de loisirs je ne sais pas faire. Quand on a une augmentation des enfants qui fréquentent les centres de loisirs, vous savez comme moi qu'il faut un animateur, un éducateur pour un certain nombre d'enfants, je ne sais pas rationaliser. Donc, le fait de diminuer le personnel occasionne inévitablement une diminution de la qualité du service public.

Après vous nous dites qu'on pourrait externaliser des tâches ; c'est vrai qu'on pourrait le faire d'ailleurs on a connu ça ; il fut un temps où on externalisait le ménage à 200 000€ / an pour nettoyer les toilettes publiques et les cabines téléphoniques. C'est peut être une histoire ancienne mais cela s'est passé.

Par rapport à la masse salariale, je suis habité par 2 sentiments : le 1<sup>er</sup> ce serait de ne pas vous répondre tant vos propos sont récurrents, non factuels et dénués de toute réalité ; mon 2<sup>ème</sup> sentiment c'est difficile de ne pas répondre quand on entend des choses comme celles-ci. On est le 13 février alors je vais vous donner 13 chiffres : on va se replonger dans l'histoire, nous sommes le 31 décembre 2000, quelques mois avant que les Ingréennes et les Ingréens ne confient à vos amis le soin de gérer la

commune. La masse salariale à l'époque était de 3 740 000€. On se projette 7 ans plus tard, parce que le législateur vous a donné 1 année supplémentaire. Le 31 décembre 2007, la masse salariale est de 5 578 000€ soit une augmentation de 54%. On se projette 10 ans plus tard le 31 décembre 2017 avant le transfert de compétence auprès d'Orléans métropole donc nous avons l'ensemble des agents municipaux qui émargent au titre des feuilles de paie et de la masse salariale, nous sommes à 7 249 000€ soit une augmentation de 1 492 000€ en 10 ans soit 25%. Alors la question que je pose est-ce que 25% est un montant plus important que 54% ? Et j'ajoute que dans ces 25% d'augmentation, nous avons réintégré des choses externalisées, je pense notamment au ménage 200 000€ qui normalement devrait être soit déduit de notre masse salariale ou soit ajouté à votre masse salariale. Cela fait 7 chiffres, il n'en reste plus que 6. On passe maintenant sur des effectifs physiques. 31 décembre 2000, 132 salariés en poste dans la commune d'Ingré ; 31 décembre 2007, 184 salariés 7 ans plus tard. Et là j'ai commis une erreur dans cette assemblée car j'ai longtemps dit que cela avait augmenté de 53, or c'était 52 donc je rectifie. Cela fait une augmentation de 40% des effectifs. On se projette 10 ans plus tard, le 31 décembre 2017 nous sommes à 184 salariés soit une augmentation nulle. La question que je pose est : est-ce que la majorité que j'anime depuis 2008 a plus augmenté les effectifs que celle qui était en poste précédemment ?

Cessez de nous dire que nous majorons la masse salariale par des recrutements intempestifs alors que c'est vous pendant 7 ans qui avez augmenté la masse salariale en faisant des recrutements à tout va. Je suis désolé de rappeler ces chiffres mais quelque part ce sont des éléments factuels. Je comprends bien maintenant que vous souhaitez qu'on diminue la masse salariale mais quand vous avez embauché des gens qui avaient 25 ans et bien il faut s'attendre à ce que ces personnes soient toujours présentes dans les services pendant encore 20/25 ans et encore une fois si aujourd'hui on était amené à ne pas renouveler certains postes ce sont des services complets qu'on fermerait. Je veux bien qu'on dise sans cesse que la masse salariale est l'élément fondamental qui impacte nos finances locales mais moi je vais vous dire ce qui nous impacte aujourd'hui : ce sont les emprunts intempestifs, la surmobilisation de l'emprunt. Voilà ce qui nous a coûté. Cela a été soulevé par la Chambre Régionale des Comptes, la surmobilisation de l'emprunt et je ne vous entends pas beaucoup en parler. C'est ça le fond du problème et non pas la masse salariale qui est au même niveau, en terme d'effectif, que celle d'il y a 10 ans. Entre temps les cotisations sociales ont augmenté, les gens ont vieilli et donc ont acquis de l'ancienneté, il y a eu le rifseep, la revalorisation du point d'indice pour les agents de catégorie C et nous avons dans la commune plus de 80% des agents de catégorie C donc pour la masse salariale nous n'avons fait qu'accompagner le mouvement. Je veux bien que vous me disiez la même chose mais cela n'est pas factuel ».

► **Pascal SUDRE**

« En préambule de mon intervention, je souhaite dire que c'est un peu surprenant et en même temps lassant même si ça fait partie du jeu, d'assister depuis de nombreuses années à un espèce de faux débat entre la majorité municipale et l'opposition de droite en sachant que sur le fond vous êtes pratiquement d'accord.

D'une manière générale sur ce rapport d'orientation budgétaire, il est à l'image des choix libéraux menés depuis une quarantaine d'années voire plus par les précédents gouvernements et le gouvernement actuel qui s'inscrit dans la même logique. Mais il s'inscrit aussi dans les choix anti démocratiques pris par la majorité municipale d'Ingré, eu égard notamment et principalement aux transferts de compétences qui n'apparaissent pas, et ça on l'a déjà dit, dans le projet municipal de la majorité d'Ingré. Des choix qui mettent bien sûr à mal la commune et son service public.

1<sup>ère</sup> remarque sur le 1<sup>er</sup> paragraphe qui s'intitule « contexte économique » (source Caisse d'Épargne) : il y a des chiffres et c'est un peu surprenant car on a l'impression d'être dans une multi nationale quand on lit attentivement les différents paragraphes. C'est un choix qui a été fait.

Je vous lis le dernier paragraphe et je vous dirai pourquoi après : « Depuis la fin 2016, l'activité française garde une cadence soutenue (+0,5 à 0,6 % par trimestre), dans un contexte de croissance relativement homogène au sein de la zone euro. Les chefs d'entreprises français sont résolument optimistes selon les enquêtes de conjoncture : le climat des affaires a atteint en novembre 2017 son plus haut niveau depuis début 2008. » et bien c'est très bien.. Tout va bien dans le meilleur des mondes. Il eut été intéressant, nous trouvons, d'ajouter un paragraphe sur la situation de millions de personnes en France qui sont privées d'emplois et sur des milliers de personnes, notamment dans l'agglomération orléanaise qui sont privées de logement ; aujourd'hui 30% des demandes ne sont pas satisfaites. Nous aurions voulu, au niveau du PCF Front de Gauche, dans une majorité municipale dite de gauche normalement progressiste, qu'il soit fait référence à toute cette population qui souffre au quotidien et pour qui le climat des affaires n'est pas vraiment rose.

Page 14, nous souhaiterions des demandes de précisions sur la création des pôles. On a bien compris la création du pôle entre les villes de La Chapelle Saint-Mesmin, Ormes, Saint Jean de la Ruelle et Ingré. La Chapelle va administrer l'eau, Saint Jean de la Ruelle la voirie mais nous avons compris qu'Ingré devait administrer aussi un service et cela n'est pas marqué dans ce paragraphe. Est-ce un oubli ou une modification qu'on a ratée.

Page 18, il est fait référence à un service public moderne et vous parlez de la billetterie en ligne pour le service culture. Est-ce que cela signifie que du coup on ne pourra plus acheter ses billets avec un agent si tout est mis en ligne ?

Sur la partie d'un service public de qualité et solidaire : en quoi un accueil unique va permettre d'améliorer la qualité du service public quand on voit comment ça s'est passé là où ça s'est mis en place ? Honnêtement on peut en douter surtout quand on questionne les agents et le travail que cela va représenter.

Sur la mise en place d'une vidéo protection : nous sommes contre et nous avons toujours été contre. Nous sommes plus sur l'orientation de créer des postes d'agents pour surveiller les locaux plutôt que de mettre de l'argent dans l'achat de matériel vidéo parce que tout cela a un coût donc on préfère que l'argent soit destiné à la création d'un poste et que ça améliore le service public plutôt que cela soit donné à une entreprise privée. Pour nous, la vidéo protection ne résoudra rien du tout. Nous sommes plus que déçus car jusqu'à maintenant la majorité municipale avait refusé de s'inscrire dans cette logique-là. Pour nous il y a un risque que d'ici les années qui viennent cela ne soit qu'une première étape et que des caméras soient installées partout dans la commune comme c'est le cas dans les communes des alentours.

Sur un service public durable : est-ce la formulation qui ne va pas. On indique un service public durable, ça pourrait vouloir dire que le service public va perdurer dans les années qui viennent alors qu'en même temps vous mettez tout en œuvre pour détruire le service public. Ne faut-il pas changer l'intitulé car lorsqu'on lit le paragraphe il est fait état de travaux d'isolation dans le cadre du développement durable et donc là il nous semble qu'il faudrait changer le titre.

Sur l'éco pâturage : on a eu beaucoup de questions sur les moutons. C'est très bien pour les enfants et les parents qui amènent les enfants voir les moutons, mais en quoi le fait d'installer des moutons dans un parc permet de faire de l'éco-pâturage. C'est plus que surprenant parce que normalement l'éco pâturage ce sont des moutons qui devraient se promener dans la commune.

Au niveau du maraîchage, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? »

► **Christian DUMAS**

« Sur le maraîcher Bio, oui cela avance dans le sens où il nous faut trouver 3 hectares de terrain et qu'il faut que les terres soit compatibles avec la culture maraîchère. On a des discussions importantes avec des propriétaires de terrain et Magalie Piat travaille avec les services, la chambre d'agriculture et la SAFER pour essayer d'identifier à la fois des terrains et ensuite identifier un porteur de projet qui pourrait s'installer.

Sur les différents points que vous avez évoqués, je vais essayer de les reprendre dans l'ordre. Vous nous dites toujours qu'on met à mal le service public ; je veux bien mais vous me direz à Ingré, quand, où et comment on a mis à mal le service public, quelles sont les choses traitées par le service public qui ne sont plus faites à Ingré, je n'en connais pas. Est-ce qu'on a diminué la voirie en matière de prestation municipale ? Je ne le pense pas, on a eu plutôt tendance à l'augmenter. Vous nous promettez toujours le grand soir, celui de l'apocalypse mais on ne le voit jamais venir. J'ai bien compris que vous étiez farouchement opposé à tout ce qui est métropole et mutualisation et je le respecte et en prends acte. Force est de constater une fois encore que sur les expériences passées et le passé, le service public n'y a pas été défavorisé que ce soit au niveau de l'assainissement, que ce soit au niveau de la gestion des déchets, je trouve plutôt que ce sont des avancées. Je préfère une gestion des déchets de qualité telle qu'elle existe aujourd'hui à celle qui existait autrefois où on cassait des agents à soulever des sacs et à les mettre dans des bennes. Mais vous êtes libre d'avoir une opinion contraire.

Sur le contexte économique, vous l'avez noté, il s'agit du contexte économique il ne s'agit pas du contexte social. Je n'ai jamais dit que toutes les personnes avaient un emploi ni que toutes les personnes avaient un logement. De dire que le climat des affaires est meilleur aujourd'hui qu'il ne l'était au cours des années précédentes ce n'est pas dire qu'il y a le plein emploi et que tous les gens ont un logement décent. Et nous sommes bien placés pour le savoir avec le nombre de personnes qui s'adressent au service logement ou au CCAS parce qu'ils sont en difficulté. Je crois que ce sont 2 choses complètement différentes.

Sur la billetterie numérique je vous rassure les gens qui n'ont pas de matériel informatique ou qui souhaitent continuer à acheter leur billet de façon classique, pourront toujours le faire. Le fait de passer

en billetterie numérique permet d'avoir une meilleure lisibilité et une plus grande diffusion de notre programmation culturelle.

Pour l'accueil unique, vous ne voyez pas ce que cela peut apporter de mieux. Je ne saurais trop vous conseiller de parler avec les agents municipaux et notamment ceux qui font de l'accueil. Je ne sais pas si vous leur avez posé la question de comment ils vivaient l'accueil dans les services. Si vous estimez que tout se passe bien, et bien tout se passe bien. Ce projet a été travaillé par les services, avec l'ensemble des agents d'accueil et aujourd'hui l'accueil en mairie n'est pas bon. Et pourquoi il n'est pas bon, parce qu'il est disséminé dans plusieurs annexes, les gens ne savent pas où s'adresser et que les agents le vivent très mal parce qu'ils n'ont pas les moyens nécessaires de faire un bon accueil. Ce que nous avons voulu faire dans un accueil unique, c'est d'avoir des gens formés à ce métier d'accueil, car c'est un métier à part entière, et qu'ils puissent dispenser la meilleure information à l'utilisateur. Je pense que c'est plutôt un bon point pour le service public et pour les agents de la collectivité.

Pour la vidéo protection, je conçois que vous y soyez opposé et que vous préféreriez l'emploi d'agent. Mais on aurait pu se poser la question pour les alarmes. Pourquoi mettre une alarme dans un bâtiment plutôt que de mettre des personnes ? Particulièrement la nuit puisque c'est là que serviront principalement la vidéo protection.

Par rapport au fait de nous dire que le passage en métropole n'était pas inscrit dans le programme électoral. Effectivement il ne pouvait pas l'être parce qu'à l'époque il n'était pas question de passer en métropole. Et si les gens nous ont apporté leur confiance, c'est aussi pour pouvoir gérer au mieux leurs intérêts et les intérêts de la commune. Il nous a semblé, la preuve en est c'est que cela a été voté à l'unanimité, que le passage en métropole était quelque chose de bénéfique pour la commune et de bénéfique pour nos concitoyens. Et je puis vous dire pour rencontrer quand même de nombreux concitoyens, de même que les élus, que j'entends beaucoup parler de nids de poule sur la route, de sécurité routière mais je n'ai jamais entendu parlé dans les réunions de quartier ou ailleurs du problème de passage en métropole tout simplement parce que ce que souhaitent nos concitoyens c'est que la ville soit entretenue, que l'assainissement fonctionne, que les déchets soient ramassés. Peu importe que ce soit la métropole qui gère ou Ingré, ce n'est pas leurs soucis.

Vous avez du mal saisir mes propos ou mal compris sur l'attribution des tâches : Saint Jean de la Ruelle n'a pas la tâche de la voirie. Tout simplement à Saint Jean de la Ruelle il y a des grands bâtiments qui peuvent accueillir les camions donc ceux-ci sont basés là-bas. L'eau est à La Chapelle Saint Mesmin, car ils ont un service commun avec l'assainissement mais ce n'est pas La Chapelle Saint Mesmin qui s'occupe de l'eau d'Ingré, pas plus que c'est Saint Jean de la Ruelle qui s'occupe des voiries d'Ingré. Cela n'a rien à voir. L'idée, c'est de mettre les agents et les matériels à l'endroit où c'est le plus propice et le plus opérationnel. S'ils étaient basés à Saint Cyr en Val effectivement vous pourriez me dire que pour venir à Ingré cela va être compliqué mais quand on est à Saint Jean de la Ruelle pour venir à Ingré pour la voirie, ce n'est pas trop compliqué. »

► **Arnaud JEAN**

« C'est étonnant votre question sur l'éco pâturage. Cette initiative a été saluée par la Métropole et une fois encore Ingré a été pionnière. Qu'est-ce que l'éco pâturage ? C'est ni plus ni moins l'intervention animale, naturelle sur un espace là où il y avait nécessité avant d'une intervention humaine. C'est redéployer du temps de travail des espaces verts sur d'autres missions qui sont les leurs. C'est aussi un projet environnemental, un moyen de restaurer la biodiversité à l'entrée d'Ingré et c'est aussi un projet social tel que nous l'avons construit, c'est-à-dire, en travaillant avec l'Association « Respire », et cela a été notre contribution à la création d'une formation et du coup d'un poste pour une personne éloignée de l'emploi en berger. Et puis il y avait aussi l'aspect de maintenir le caractère rural de notre ville. Et cela a été l'occasion aussi, le projet a été étudié de A à Z pendant longtemps, la contribution d'Ingré à la préservation d'une race menacée parce que peu productrice de viande, peu productrice de laine, la race de mouton solognote qui était de fait destinée à totalement disparaître. D'où une surveillance suivie du cheptel avec le patrimoine génétique de cette espèce. Excellente nouvelle, nous avons eu il y a 3 jours 2 nouvelles naissances.

Et le fait de refuser de qualifier d'éco pâturage parce que les animaux ne seraient pas en liberté c'est une opposition totale de l'Association « Respire » qui nous est faite de laisser de la liberté à ces animaux tout simplement pour protéger leur santé et leur intégrité. Au moment où on a eu l'envie de déplacer ces moutons, c'est ce que nous avons fait il y a quelques mois sur les jardins du bourg, cela a été très compliqué d'organiser cette opération parce qu'encore une fois pour une question de préservation de l'intégrité des animaux et de santé, l'association nous opposait un veto à une volonté que l'on avait de les déplacer dans la ville. »

▶ **Benoit COQUAND**

« On pourrait très bien imaginé qu'on puisse les lâcher dans le parc de Bel-Air pour nettoyer les sous-bois, non ? »

▶ **Arnaud JEAN**

« Il y a le côtoïement des enfants et bêtes : il faudrait les confiner dans un espace, on en a repéré quelques-uns mais il faut faire en sorte que les bêtes ne puissent pas s'échapper ni divaguer tout en respectant les règles sanitaires pour le centre de loisirs. »

▶ **Benoit COQUAND**

« Il n'est pas question de mettre les enfants et les animaux ensemble, il faut les séparer. En respectant un certain programme on peut peut-être arriver à faire entretenir cette partie de ce sous-bois qui est souvent difficile d'entretien. »

▶ **Christian DUMAS**

« Je suis plus sceptique sur l'autorisation qu'on aurait ou qu'on aurait pas de la part des services d'état sur le fait de mettre des animaux dans un lieu qui soit ensuite fréquenté par des enfants. C'est assez drastique. »

▶ **Pascal SUDRE**

« Je me suis sûrement mal exprimé. Pour reprendre par rapport à l'intervention de monsieur JEAN sur le projet de l'éco pâturage on y était plus que favorable comme l'installation d'un maraicher. On était dans la majorité favorable à ce projet et ce n'est pas parce qu'on a quitté la majorité qu'on est défavorable à ce projet-là. Sur l'éco pâturage ma proposition semblait incongrue mais quand M. COQUAND a proposé de déplacer les moutons ça ne l'était plus. Notre proposition c'était de dire, est-ce que derrière, il n'y avait pas une perspective effectivement de déplacer les moutons pour entretenir d'autres espaces, parce qu'on trouvait le projet en l'état un peu restrictif. Mais on est très content que cela ait créé un emploi tout en offrant une attraction pour les parents et les enfants. »

▶ **Arnaud JEAN**

« Les moutons sont déjà intervenus sur ce qu'on appelle le 'poumon vert' au cœur des jardins du bourg. Pour que l'information soit totale, il y a des particuliers qui ont sollicité l'Association « Respire » donc ils ont déplacé des moutons, en petit nombre, sur des parcelles d'Ingréennes et d'Ingréens qui avait du mal à les entretenir, notamment des personnes âgées qui n'avaient plus la forme pour entretenir les 1000m2 qui étaient en leur possession et qui s'embroussaillaient. Je note quand même qu'il y a des projets qui n'étaient pas dans le programme municipal de la dernière campagne que vous approuvez sans forcément avoir à consulter la population et à faire de grandes enquêtes. Et j'en suis ravi d'ailleurs. »

▶ **Philippe GOUJEON**

« Je souhaitais dire à M. SUDRE que je n'avais pas forcément le sentiment que nous étions particulièrement toujours d'accord entre la majorité et la minorité du centre et de droite. Mais à vos yeux à priori c'est le cas. Cela serait intéressant de nous dire en quoi nous sommes particulièrement conjoint en quelque sorte.

Par ailleurs je voudrai dire à M. Le Maire que c'est pénible, difficile d'écouter toujours la même rengaine. Là vous êtes remonté 18 ans en arrière cela fait comme si M. MACRON reprochait à M. CHIRAC sa politique. Moi je vous parlais de 2018 donc ce qu'il s'est passé bien avant c'était dans des contextes et des situations différents. Et si on suit votre raisonnement, au fond votre politique est ce qu'elle est mais c'est la faute forcément de votre prédécesseur ou même des prédécesseurs plus anciens. Je pense qu'à un certain moment il faut arrêter ce petit jeu-là et parler de l'avenir et non pas du passé. »

▶ **Christian DUMAS**

« Je partage M. GOUJEON mais quand je vous parle de l'avenir vous me parlez de choses qui ne sont pas factuels. Je ne reviens pas sur le passé, je vous dis seulement que le reproche que vous nous faites d'augmenter la masse salariale n'est pas vrai, chiffres à l'appui, c'est tout. »

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 31 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018 et sur la base du rapport annexé à la délibération.

Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON ne souhaitent pas prendre part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal **prend acte** des propositions du rapporteur.

#### **DL.18.006 - Orléans Métropole : Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

##### **Christian DUMAS expose :**

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) a été créée entre Orléans Métropole, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), et ses communes membres, composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes ou par les communes à l'EPCI. Le versement des attributions de compensation constitue à ce titre une dépense obligatoire pour la collectivité.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle. Le rapport de la CLECT est approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Pour mémoire, l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « *deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population* ».

La CLECT, réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2017, pour évaluer les charges relatives aux compétences transférées à Orléans métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, a adopté son rapport le 12 décembre 2017.

Il est par ailleurs rappelé que les textes prévoient désormais la faculté pour les communes, d'imputer une partie de charges évaluées, en investissement, donnant ainsi lieu à une attribution de compensation d'investissement.

Le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération détaille les modalités d'évaluation des charges, les montants résultants de ces évaluations ainsi que les attributions de fonctionnement et d'investissement qui en découlent.

Ceci exposé,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de la CLECT en date du 12 décembre 2017,

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 31 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole, en date du 12 décembre et ci-après annexé,
- De décider d'imputer une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement,
- D'approuver les attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement telles que figurant au rapport d'évaluation établi par la commission d'évaluation des charges transférées d'Orléans Métropole.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)** les propositions du rapporteur.

#### **DL.18.007 - Approbation d'une convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et Ingré.**

##### **Christian DUMAS expose :**

Dans un contexte de raréfaction des ressources financières, l'amélioration de l'efficacité économique des achats, tout en continuant de garantir une qualité de service rendu, apparaît incontournable.

Ainsi, Orléans Métropole propose depuis 2016, aux communes volontaires de se regrouper pour l'achat de biens et prestations dans diverses familles d'achats. Orléans Métropole propose la même continuité des objectifs et poursuit ainsi son programme pluriannuel de groupement de commandes en 2018.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes, conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, qui prévoit les modalités de fonctionnement. Cette convention est pluriannuelle soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La liste des familles d'achats entrant dans le champ d'application du groupement de commandes sera établie annuellement sur la base du recensement des achats N+1. Elle est ensuite proposée aux membres du groupement et approuvée par délibération desdits membres chaque année.

Orléans Métropole est désignée coordonnateur principal des groupements, et est chargée, outre la procédure de passation, de signer les marchés, de les notifier et de gérer certains actes sur d'exécution de ces marchés. La Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Dans le cas où Orléans Métropole n'est pas partie prenante d'un marché en groupement de commandes ou si une commune souhaite prendre en charge la coordination d'un groupement, le coordonnateur et la CAO compétente seront fixés dans la liste de familles d'achats mutualisés pour l'année N+1 qui est approuvée par les Conseils Municipaux des membres.

Pour 2018, il est proposé de participer aux groupements de commandes portant sur les familles suivantes.

Intitulé famille	Coordonnateur
Etude pour la réalisation d'un bilan carbone, d'un plan d'action et d'un bilan énergétique et potentiel ENR	Coordonnateur principal, Orléans Métropole
Formations hygiène et sécurité	Coordonnateur principal, Orléans Métropole

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 31 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes à passer avec Orléans Métropole et les communes du territoire métropolitain qui prendra fin le 31 décembre 2020,

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON)** les propositions du rapporteur.

#### **DL.18.008 - Dispositions budgétaires applicables avant le vote primitif 2018 (avances aux associations)**

##### **Hélène LORME expose :**

Le budget 2018 de la commune étant adopté après le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est proposé afin de faciliter le bon fonctionnement des associations et leur permettre de faire face aux charges du premier trimestre 2018. Ainsi il serait effectué une avance de la subvention accordée en 2018 et ce aux associations justifiant d'une rupture de trésorerie.

L'association pouvant prétendre à cette avance est :

- **CMPJM Tennis de table** (subvention 2017 de 30 780 €) une avance de 8 000 € pourrait être consentie,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint assurant sa suppléance, à procéder au versement de cette avance pour les associations qui justifieraient d'un manque de trésorerie.

##### **► Pascal SUDRE**

« Pour l'avance il n'y a pas de soucis, mais sur le budget prévisionnel du tennis de table, ce sera en augmentation ou ce sera stable ? Est-ce qu'on a une idée ? »

##### **► Hélène LORME**

« Toutes les subventions n'ont pas évolué cette année, n'ont pas baissé, c'est une volonté cette année qui a été mentionnée par M. Le Maire donc il n'y a aucun changement sur le montant des subventions. En 2018, le CMPJM aura le même montant de subvention comme toutes les autres associations. »

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

#### **DL.18.009 – Convention avec la Fédération de Chasse**

##### **Arnaud JEAN expose :**

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la poursuite de l'Inventaire de la Biodiversité Communale, la Ville souhaite travailler sur des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et notamment à la perdrix grise présente sur son territoire.

Un groupe de travail composé de la Ville d'Ingré, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, la Société de Chasse et de Protection de la Nature d'Ingré, Loiret Nature Environnement, Hommes et Territoires, les établissements Maingourd et les agriculteurs ingrèens a permis d'élaborer un plan d'action de préservation.

Les lieux de nidification de la perdrix nécessitent une attention particulière pour favoriser l'espèce, c'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et matériels dans les domaines suivants :

- Des actions en partenariat avec les agriculteurs,
- La promotion des pratiques favorables à la petite faune de plaine,
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés
- La création d'un plan de gestion et l'élaboration d'une charte
- La communication et la sensibilisation du public (expositions, conférences, animations auprès du public...)

Dans le cadre d'une convention et de l'accueil d'un stagiaire, un diagnostic des bordures de champs a été réalisé en 2017 et a permis de formaliser des préconisations d'actions (fauchage bord de route, entretien bord de champs, aménagement pylône...) qu'il convient maintenant de mettre en œuvre sur le territoire Ingréen.

Afin de poursuivre la réalisation de ces missions sur 2018, par le biais d'une convention de partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires, la Ville apportera un soutien financier à hauteur de 3412,56€.

Cette somme correspond à la mise à disposition de moyens humains sur le territoire Ingréen.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

► **Pascal SUDRE**

« Pourriez-vous me dire où en est-on au niveau du nombre de perdrix grises ? »

► **Arnaud JEAN**

« Sur le nombre, c'est difficile. Les comptages auront lieu dans un mois. Ils ont toujours lieu fin mars, début avril, donc je ne peux pas vous répondre précisément sur le nombre.

Il y a beaucoup d'actions qui sont entreprises : celles à venir sont l'information au public ; des panneaux vont être posés à Ingré pour préserver la faune sauvage, on va dans quelques jours organiser une plantation sous les pieds de pylônes pour en faire des îlots de diversité. Bref les actions continuent.

Concernant les perdrix, l'année dernière nous étions à 4.8 couples aux 100 hectares, on n'était pas encore au seuil de disparition mais on n'en était pas loin. Et c'est malheureusement national.

Je vous rappelle que cela fait 4 ans que dans le plan de chasse à Ingré il n'y a pas de tir de la perdrix grise et pour le lièvre cela fait la 2<sup>ème</sup> année consécutive où il n'y a pas de prélèvement de lièvre. Du coup le lièvre augmente à Ingré mais c'est plus difficile à savoir pour la perdrix. »

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## **SPORT**

### **DL.18.010 – Convention de subvention avec l'association CMPJM Tennis de table**

**Hélène LORME expose :**

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Cercle Municipal et Post scolaire Jean Macé – CMPJM Tennis de table est concerné par ces dispositions.

Le CMPJM Tennis de table a fait une demande d'avance sur subvention. Cette disposition doit être mentionnée dans la convention générale.

L'article 2 précise que le montant de la subvention sera fixé par une délibération lors du vote du Budget Primitif 2018. Une avance pourrait être versée.

Après présentation à la commission culture/sport du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## CULTURE

**DL.18.011 - Projet de convention portant sur un festival intercommunal culturel « Festiv'Elles » saison 2017-2018, réunissant les huit communes de FLEURY LES AUBRAIS, INGRE, LA CHAPELLE SAINT MESMIN, ORMES, SAINT JEAN DE LA RUELLE, SARAN, ORLEANS et SAINT JEAN DE BRAYE.**

### **Evelyne CAU expose :**

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du partenariat culturel des huit communes associées.

Après présentation en commission culture/sport du 30 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis afin :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

### **▶ Nicole PERLY**

« Par rapport au nombre des communes ; on en a parlé à la commission culture, on espère que nous avons atteint le maximum pour les 8 communes car cela devient compliqué à gérer après. »

### **▶ Evelyne CAU**

« Comme je l'avais dit à la commission, il y a 2 autres communes qui vont nous rejoindre l'année prochaine, Saint Jean le Blanc et Chécy. »

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## ÉDUCATION

**DL.18.012 - Rythmes scolaires, retour à la semaine de quatre jours**

### **Arnaud JEAN expose :**

En 2013, la ville a mis en place de manière très volontariste, en concertation avec tous les acteurs éducatifs, la semaine de quatre jours et demi pour les enfants des écoles parce que ce rythme d'apprentissage semble le plus adapté à la réussite scolaire des enfants et que l'ensemble des études scientifiques le démontre.

De plus, cette réforme des rythmes scolaires initiée par les gouvernements de François Hollande a permis de développer la coéducation à laquelle la Municipalité d'Ingré est très attachée et qui permet à tous les acteurs de la vie scolaire de participer à l'éducation des enfants.

Enfin, cette réforme a permis d'offrir à tous les enfants des activités sportives, culturelles, citoyennes diversifiées et de qualité qui participe au développement de l'enfant dans la longue tradition de l'éducation populaire chère à Ingré.

La ville d'Ingré, avec l'investissement précieux des parents d'élèves, de l'Education Nationale, des enseignants, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), des associations, des professionnels de l'animation, des services municipaux a élaboré un Projet Educatif Territorial de qualité qui s'est traduit par la mise en place des TADA gratuits pour les familles. Un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires puis un Conseil de l'Éducation ont été mis en place. En concertation étroite avec le Comité de suivi et le Conseil de l'Éducation, la ville a adapté l'organisation des Temps d'Activités de Découverte et d'Apprentissage (TADA) aux besoins des enfants. L'effort financier de la mise en place des TADA a été supporté par la ville qui a eu la volonté de ne pas faire supporter cette dépense aux familles et sans majorer les tarifs municipaux.

Aujourd'hui, les communes sont confrontées à une démarche contradictoire du gouvernement qui prétend leur laisser le choix de l'organisation du temps scolaire alors que, dans le même temps, il enlève aux communes les moyens financiers de le faire. En effet, la réduction forte des contrats aidés,

l'annonce de leur suppression totale et la fin de l'aide gouvernementale aux activités périscolaires (50 000 euros par an d'aide de l'État pour les rythmes scolaires pour la ville d'Ingré) ne permet pas de maintenir un dispositif de TADA de qualité.

Nous regrettons également que le gouvernement n'ait pas souhaité réaliser une évaluation sérieuse du dispositif rythmes scolaires à 4 jours et demi à la fois au niveau local et au niveau national pour connaître les bénéfices de cette réforme pour les enfants. La ville d'Ingré a demandé officiellement aux autorités académiques une telle évaluation qu'il n'a pas été possible d'obtenir.

Soucieuse de connaître l'avis des acteurs de l'éducation, la ville a diffusé aux familles, aux enseignants, aux DDEN un questionnaire sur la question du rythme scolaire hebdomadaire. Les résultats de ce questionnaire indiquent clairement le souhait d'un retour à 4 jours d'école par semaine (taux de participation 66 %, 68,5 % pour le retour à la semaine de 4 jours). Le 21 décembre 2017, le Conseil de l'Éducation a émis le même avis, ainsi que les conseils d'école des quatre écoles réunis les 9 et 11 janvier 2018.

Suite à ces différents avis, en l'absence d'évaluation par le Ministère de l'Éducation Nationale et face à l'impossibilité budgétaire de maintenir un dispositif de TADA de qualité, au Directeur Académique du Loiret un retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Suite à cette concertation et aux différents avis, en l'absence d'évaluation par le Ministère de l'Éducation Nationale, et après présentation en commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 26 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander au Directeur Académique du Loiret un retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

► **Philippe GOUGEON**

« Dans cette affaire, j'ai souvent le sentiment que nous groupons deux problèmes différents, bien que l'un soit la conséquence de l'autre :

1 – Le nombre de demi-journées de classe par semaine pour les enfants.

2 – Les temps d'activité périscolaires qui ont pollué le point 1.

La question posée aujourd'hui ne concerne que le point 1 : Nombre de demi-journées de classe par semaine pour les enfants : C'est la loi PEILLON du 24 janvier 2013.

La définition du ministère est la suivante : « L'organisation du temps répond à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées pour des temps d'apprentissage plus réguliers ».

Pour ma part, par expérience, je souscris pleinement à cette affirmation.

Car de quoi s'agit-il ? De la qualité de l'enseignement pour nos enfants. La France ne cesse de décliner dans le classement PIRLS – Programme International de Recherche en Lecture Scolaire - (34ème maintenant sur 50). Les temps d'apprentissage sont insuffisants et mal répartis sur la semaine.

Tous les chronobiologistes s'accordent pour l'étalement de la semaine d'apprentissage sur les 4 jours et demi.

J'ajoute que la meilleure répartition est de 4,5 jours de classe dont le samedi matin. Cette dernière a l'avantage de permettre un repos complet, le mercredi, pour couper la semaine. De plus elle facilite la rencontre avec les parents qui sont souvent plus disponibles le samedi matin, éventuellement de rencontrer l'autre parent, en cas de garde partagée.

Tel me paraît être l'intérêt des enfants.

Alors, je comprends bien la demande de retour à 4 jours. Mais c'est plutôt la demande des parents : familles décomposées ou recomposées avec autre parent éloigné, départ en week-end ou tranquillité le samedi matin.

C'est aussi une raison économique : favoriser les milieux touristiques sans doute, mais aussi faire faire des économies aux communes, peut-être simplifier leur organisation des temps libres des enfants.

La question des Temps d'Activités Périscolaires (TADA à Ingré) n'est qu'un épiphénomène des rythmes scolaires et ne devrait pas entrer en ligne de compte quand il s'agit de la qualité de l'apprentissage des enfants. D'autant qu'elle allongeait la journée des enfants et les fatiguait.

Je constate que le choix des parents d'élèves est pour un retour à 4 journées de classe par semaine.

Je ne veux pas m'y opposer totalement car certaines raisons sont objectives et parce que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Mais je regrette cette décision. Le gouvernement, et nous tous, devrions y réfléchir, ne serait-ce que pour voir comment augmenter le nombre d'heures annuelles des apprentissages qui, en France est trop court.»

▶ **Arnaud JEAN**

« Je partage beaucoup de votre expression, surtout le début mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous dites que les TADA sont des épiphénomènes. Qu'est-ce qui détermine aujourd'hui la durée et la complexité de la journée d'un enfant et pas d'un élève, parce que là si dans vos propos on remplaçait le mot enfant par élève je serais tout à fait d'accord avec vous. Sauf que malheureusement et ce qui a fait l'échec de cette réforme c'est que le législateur a pris une décision louable, ambitieuse pour les élèves mais n'a pas réfléchi à la question de l'enfant. Aujourd'hui c'est bien le temps social de la famille notamment qui détermine la journée de l'enfant. Et en aucun cas la question pédagogique. Aujourd'hui qu'est ce qui fait que les enfants sont fatigués ? L'enfant, ce qui le fatigue c'est d'être en collectivité pour certains de 7h30 le matin à 18h30. Enfant de maternelle compris. Parce que malheureusement aujourd'hui c'est le temps social des enfants qui fait que ces journées sont aussi longues; aujourd'hui malheureusement on constate que chaque année le pourcentage du nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine, qui vont à l'accueil périscolaire est de plus en plus important. J'exprime un avis très personnel aujourd'hui tant que les politiques seront soumis au dictat des lobbies économiques notamment touristiques, tant qu'on ne se décidera pas à toucher notamment à la durée des vacances estivales on continuera à proposer aux enfants des semaines surchargées, des journées surchargées, dont vous avez dit qu'elles n'étaient pas profitables à leur réussite puisque la France continue à dégringoler malgré les efforts et les tentatives des différents gouvernements. Aujourd'hui tant qu'on ne réduira pas effectivement les temps de vacances estivaux on ne pourra pas mieux répartir sur la semaine et notamment sur la matinée, la journée des élèves. Selon moi c'est le véritable barrage. »

▶ **Philippe GOUGEON**

« Je suis tout à fait d'accord avec vous. »

▶ **Sylvie SIGOT**

« Je voulais vous dire M. GOUGEON que j'étais tout à fait d'accord avec vous en ce qui concernait le temps de la semaine des 4 jours ½ parce c'est vrai que de nombreuses études de chronobiologistes ont dit et confirmé que pour les apprentissages et pour l'intérêt de l'enfant, il fallait que ces temps d'apprentissage se déroulent sur 4 journées ½. Alors justement je voyais en ce qui concernait les TADA, je me posais la question si cela ne pouvait pas être un choix politique étant donné qu'il y a eu une réduction forte des contrats aidés ce qui ne permet pas de pouvoir financer ces activités périscolaires et qu'elles coûtaient 50 000€ pour qu'elles soient mises en place. Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un choix politique de financer ces 50 000€ pour que cela puisse exister. »

▶ **Christian DUMAS**

« Je comprends bien que quel que soit le sujet y compris lorsqu'on parle du rythme scolaire on retombe toujours sur le problème politique. Il faut toujours rattacher ça à la politique. Mais au-delà de ça, 50 000€ vous êtes largement en deçà de la véritable somme. Non, ou alors il faut dire que 70% des parents qui ont voté ont été aussi animés par des choix politiques ultralibéraux de suppression des emplois aidés parce que ce sont eux qui ont voté ce n'est pas nous. Si les parents avaient dit on reste à 4 jours ½, si les enseignants avaient voté majoritairement à 4 jours ½, on vous aurait fait une proposition différente mais là ce n'est pas le cas. C'est vraiment parce que aujourd'hui il y a une volonté forte des parents et des enseignants de revenir à la semaine de 4 jours. »

▶ **Sylvie SIGOT**

« Le choix qui avait été donné lors de ce vote c'était soit la semaine des 4 jours ou la semaine des 4 jours ½ avec le mercredi matin mais justement dans l'intérêt des enfants la semaine des 4 jours ½ était avec un temps, d'après les chronobiologistes, de repos dans le milieu de la semaine cela voulait dire que cette semaine de 4 jours ½ était avec le samedi matin. »

▶ **Arnaud JEAN**

« La proposition, qui a été faite dans les différents conseils d'écoles, émane des directeurs des écoles. Ce sont bien eux qui sont les présidents des conseils d'écoles. Moi je ne peux pas demander aux directeurs d'écoles de faire telle ou telle proposition. La proposition que vous évoquez Mme SIGOT, elle a été portée uniquement à ma connaissance par un acteur éducatif qui sont les DDEN. Ils ont demandé

des votes à bulletins secrets et d'ailleurs Mme LHUILLERY a pris la parole d'une manière très claire pour dire qu'elle était pour un maintien de la semaine à 4 jours ½ avec le samedi matin, ce qui a provoqué dans certaines assemblées un véritable tollé auprès des enseignants qui n'ont pas connu cette période-là et qui n'ont pas mesuré les bénéfices de cette période-là. »

▶ **Sylvie SIGOT**

« Je sais que l'Éducation Nationale et l'Inspecteur Académique, à un moment donné, n'acceptait plus la semaine de 4 jours ½ avec le samedi matin. »

▶ **Arnaud JEAN**

« On a du mal à suivre l'Éducation Nationale. »

▶ **Sylvie SIGOT**

« C'est pour ça à un moment donné, il y avait justement un refus de l'Inspecteur Académique pour que la journée des 4 jours ½ soit justement répercutée le mercredi matin mais sans que ce soit pour le samedi matin. »

▶ **Arnaud JEAN**

« L'obstacle principal ce sont les familles recomposées. Pour les fédérations, tant FCPE que PEEP, c'était la 1<sup>ère</sup> chose qu'elles faisaient remonter lors de ces débats. Quand vous avez votre enfant 1 week-end sur 2 et que vous êtes éloignés, et que du coup vous ne voyez votre enfant qu'1 journée ½, cela posait vraiment de gros problèmes. »

▶ **Christian DUMAS**

« Pour finir, pour aller jusqu'au bout des choses si les conseils d'écoles s'étaient prononcés pour 4 jours ½ avec le samedi matin, la proposition qui vous serait faite serait différente. Ce n'est pas la proposition de la municipalité, c'est bien la proposition des conseils d'écoles où les parents et les enseignants voulaient revenir à 4 jours et surtout pas le samedi matin. »

▶ **Benoit COQUAND**

« Lors des 1<sup>ères</sup> réunions et discussions que nous avons eues ici avec le corps enseignant, j'ai le souvenir de 2 personnes qui ont dit il n'y a qu'une solution, c'est le samedi matin, et c'était des membres du corps enseignant. Je pense que c'était la seule solution par rapport au problème. On admet aujourd'hui qu'il y a d'autres prérogatives dont il faut tenir compte. »

▶ **Philippe GOUGEON**

« On devrait faire un calcul statistique qui n'a jamais été fait pour savoir si dans les familles recomposées, le parent qui n'a pas la garde effectivement peut venir voir l'enseignant le samedi matin et le nombre en revanche des enfants qui doivent prendre le train pour aller voir leur autre parent ailleurs. Ce calcul n'existe pas. On ne sait pas du tout quel est le plus rentable des 2. »

▶ **Pascal SUDRE**

« Juste dire à M. Gougeon que je partageai son intervention sur l'intérêt de l'enfant et sur ce qu'on pu dire les chronobiologistes. Ce qui est compliqué dans ce qui nous ait proposé c'est qu'à l'époque où ces TADA ont été mis en place il y a eu une opposition dans pas mal de mairie et là effectivement il y avait des choix politiques à faire. La municipalité d'Ingré n'a pas fait ce choix-là de s'opposer. Voilà c'est fait on ne va pas revenir en arrière. Toujours est-il qu'aujourd'hui l'intérêt de l'enfant c'est de mettre en place 4 jours ½ d'école pour revenir à un temps honorable au niveau des enseignements. Mme SIGOT n'a pas du tout remis en cause la consultation des parents après effectivement vous pouvez aussi demander aux gens s'ils sont d'accord pour l'ouverture des commerces le dimanche, ils vous disent majoritairement oui mais quand on leur pose la question de savoir s'ils veulent travailler le dimanche, une majorité disent non. Après il y a plein de gens qui ont écrit sur le positionnement des parents sur le fait de ne pas vouloir travailler le mercredi matin. Mais je pense qu'il faut avoir cette réflexion d'une manière plus globale et c'est pour ça que Mme SIGOT parlait de positionnement politique. Je n'ai pas entendu de sa bouche qu'elle parlait de l'Europe. Même si effectivement Monsieur le Maire vous êtes pro-européen malgré les difficultés que cela entraînent. Mais dans les propos de Mme SIGOT il n'était pas du tout question de remettre en cause l'Europe et là il n'est pas question de l'Europe dans la proposition qui nous est faite. On est juste à Ingré et il est question des TADA ; Il est donc indispensable de s'interroger sur les choix politiques à opérer d'autant plus que c'est en lien avec le Rapport d'Orientation Budgétaire, où effectivement le positionnement politique est mis en exergue. Il me semble

que nous sommes des personnes politiques, on a été élu au sens noble du terme pour gérer la commune. Et l'administration de la commune c'est faire de la politique tout simplement. Et le choix politique, effectivement, quand on doit faire face à un budget souvent contraint, c'est de parler pour de vrai de l'intérêt de l'enfant ; aujourd'hui, n'aurait-il pas été préférable de maintenir pour le moment le dispositif TADA ? Mr Jean est bien revenu sur le manque aujourd'hui d'évaluation ; est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien avec toutes les difficultés mais en même temps il y a eu un énorme travail des services. . N'aurait-il pas fallu se dire qu'on prend le temps de l'évaluation à Ingré, une année, et on fait le choix de prendre 50 000€ au budget, c'est peut-être plus mais c'est ce qu'il y a de marqué, et là évidemment cela aurait été un choix politique dans le sens noble du terme en disant nous on sait pas ; on fait le choix de se laisser 1 année, on met la pression au niveau de l'Inspection Académique, du législateur et on se donne 1 année pour évaluer l'intérêt de maintenir ou pas les TADA ; Le problème dans tout ça c'est qu'une réforme en chasse une autre.

On est bien conscient que le choix n'appartenait pas à la commune mais on aurait pu insister plus en disant qu'il faut prendre le temps et qu'on trouvait intéressant de remettre de l'école le samedi matin. Et peut-être que cela n'a pas été fait suffisamment. »

► **Philippe GOUGEON**

« Pour répondre à M. SUDRE il y a eu des tentatives d'évaluation de faite des TADA. Le problème c'est que sur 1 année cela n'est pas possible. La seule chose qui a été constatée c'est la fatigue des enfants. Mais en fait pour pouvoir évaluer réellement l'intérêt de la chose c'est sur au moins 5 ans et voir par exemple si dans le classement PIRS les choses remontent..etc. Mais sur 1 an cela n'aurait rien apporté. »

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 19 pour, 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)** les propositions du rapporteur.

## HALTE-GARDERIE et RAM

### DL.18.013 - Demande de subvention au Réaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité)

**Hélyette SALAÛN expose :**

- Dans le cadre du projet transversal « accueillir les émotions », plusieurs actions sont prévues en 2018 et notamment pendant la semaine de la parentalité du 12 au 18 novembre. Le budget prévisionnel a été estimé à 1220 euros pour le seul projet parentalité et une subvention peut être demandée au Réaap pour un montant de 700 euros.

Après présentation en commission « Vie Scolaire –Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 26 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention pour un montant de 700 €.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

## 4. Informations

Les prochains Conseils municipaux auront lieu les 27 mars, 14 mai et 19 juin.

Point sur les travaux :

- les travaux de la fibre continue avec un travail important des services qui vont déployer la fibre sur 3 kms.
- La rue de la mairie on a fait une petite reprise en bas chez M. Storbe qui n'est que provisoire c'est pour lui permettre de rentrer chez lui ses engins agricoles mais compte tenu de la saison il y aura du béton qui sera refait. Comme on ne peut pas planter d'arbre dû au fait de la présence

- de réseaux, on a commandé des bacs avec des arbres qui seront mis prochainement.
- Quelques aménagements de sécurité seront faits rue du coin rond.
- Nos amis d'ACAPI, PHOSPHENE, SANS TITRE et CMPJM, ont réalisé un certain nombre d'œuvres dans le cadre de l'hommage à Jean ZAY. Les photographies ont été installées sur l'espace public

Je tenais à remercier les équipes municipales qui ont œuvré dans ses périodes compliquées parce que 17 centimètres de neige cela ne nous arrive pas souvent, fort heureusement, la métropole a bien géré avec les élus de chaque commune et de chaque service le fait que tout le monde puisse tourner partout, et ça c'est bien passé

Quelques dates importantes sur les prochaines manifestations :

- 19 février : soirée écran d'idée hypnose médicale
- Spectacle de Guillaume Meurice qui est complet
- Signature de la convention festiv'elles le 20 février à Saint Jean de Braye
- Ecran d'idée les virtuoses le 20 février
- Petits déjeuner bio le 22 février à l'école Emilie Carles
- Une visite de l'opération civigaz au marché vendredi soir
- La visite inaugurale de la 2<sup>ème</sup> opération des livres en cavales (ce sont les boîtes à livres) qui sera aux jardins du bourg
- Carnaval le 17 mars à partir de 13h30
- La remise du chèque téléthon à l'APAJH salle des mariages le 20 mars à 18h30
- La réunion publique budgétaire, le 20 mars à la salle des fêtes
- La grande lessive le 29 mars

## **5. Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56.